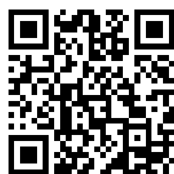


F. ZAMAN
docteur-ès-lettres

L'Attribution de Philomena à Chrétien de Troyes

L'ATTRIBUTION DE PHILOMENA
A
CHRÉTIEN DE TROYES

L'ATTRIBUTION DE PHILOMENA A CHRÉTIEN DE TROYES

PAR

F. ZAMAN
docteur-ès-lettres



H. J. PARIS
AMSTERDAM MCMXXVIII

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

PREMIÈRE PARTIE

L'OVIDE MORALISÉ ET PHILOMENA

1 — CARACTÈRE GÉNÉRAL DE L'OVIDE MORALISÉ, PAR LEQUEL NOUS A ÉTÉ CONSERVÉ PHILOMENA

L'*Ovide Moralisé*[1]) est une œuvre du commencement du XIVe siècle, contenant plus de 72.000 vers octosyllabiques. L'auteur y traduit, plus ou moins littéralement, des fables mythologiques, qu'il fait suivre d',,allégorisations" ou explications allégoriques et de moralisations. Ainsi, pour ne donner qu'un seul exemple, voici comment le poète français traite la fable de NIOBÉ[2]).

NIOBÉ, fille de Tantale et épouse d'Amphion, avait sept fils et sept filles, dont elle s'enorgueillissait outre mesure, plus encore que de ses richesses et de la noblesse de son sang. Vers ce temps il y avait à Thèbes une devineresse, qui exortait les habitants de la ville à sacrifier en l'honneur de Latone et de ses enfants. Le peuple, docile, s'était déjà réuni pour obéir à sa voix, lorsqu'arriva NIOBÉ, richement parée et accompagnée d'une suite nombreuse. La vue du sacrifice enflamma

[1]) M. C. DE BOER a entrepris la publication de l'*Ovide Moralisé*. Deux tomes, contenant les 6 premiers livres, ont paru jusqu'ici dans les *Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam*. Tome I, livres 1, 2 et 3 (1915); tome II, livres 4, 5 et 6 (1920).

[2]) Ovide, *Métamorphoses*, livre VI, v. 146—312; *Ovide Moralisé*, tome II, livre VI, v. 973—1378.

son courroux et elle éclata en reproches et en impréciations. Quoi, dans son royaume, on rendrait des honneurs à une étrangère, à la fille d'un géant, à une misérable qui, errante, a trouvé difficilement un lieu où accoucher de ses enfants? Ces honneurs lui sont dus à elle, reine de deux royaumes, mère d'une progéniture nombreuse, riche à pouvoir se moquer des revers de la fortune.

Latone se plaignit de ces outrages auprès de ses deux enfants, Phébus et Diane. Ceux-ci partirent pour aller venger leur mère et arrivèrent, à travers les airs, au-dessus d'une plaine, non loin de Thèbes, où les fils de Niobé se livraient à divers jeux. L'un après l'autre, les fils de la reine orgueilleuse furent frappés par les dards de Phébus. A la nouvelle de la mort de ses enfants, Amphion se tua de désespoir.

Niobé, douloureusement atteinte dans son amour maternel, se lamenta mais ne laissa pas de provoquer son ennemie par de nouvelles paroles outrageuses. Cette fois, ce fut le tour de Diane de venger sa mère et les filles de Niobé subirent le même sort que leurs frères. En vain Niobé tâcha d'implorer la clémence de son ennemie en faveur de son dernier enfant. Alors, morne et silencieuse dans sa douleur, assise au milieu des cadavres de son mari et de ses enfants, elle fut changée en une statue de pierre.

Dans la première des deux explications allégoriques du récit, Latone représente la religion, mère de deux enfants, „science" et „chasteté", que tout homme d'église doit chérir. Niobé, d'autre part, symbolise l'orgueil du monde, ennemi de la sainte religion, de la science et de la chasteté. Par ses sept fils il faut entendre les yeux, les sourcils, la langue, le nez, les mains, les pieds et la poitrine; ainsi apparaît clairement le mépris et l'insolence de l'orgueil:

livre VI, 1398 Par ces sept apert li despis
Et l'indignacion d'orgueil.

Voici ce que représentent ses sept filles:

Li desdeigneus regars de l'ueil
Et li levemens des sorcis,
Li rogues mouvemens dou pis
Et la parole ramposneuse,
Qui vient de la langue orgueilleuse,
Li fronchirs dou nez qui s'acuvre,
L'oirre des piez et la male œuvre
De la main: ce sont sans doutance
Les sept filles de sorcuidance [1]).

„Chasteté" et „science", en lui tuant ses enfants, ont converti Niobé, qui, toute à son repentir, a été changée en pierre, c. à. d., qu'elle a atteint l'état „d'estable humilité" et qu'elle a quitté la „vie active" pour la „vie contemplative".

Dans la seconde explication, Niobé est la convoitise, mère de tout péché, ses fils sont les péchés capitaux, ses filles les désirs, causes de tout égarement. La convoitise tient non seulement les laïques, mais encore tout le clergé, séculier et régulier. L'auteur s'étend ensuite sur les effets funestes de ce vice et y oppose les vertus du vrai homme d'église, qui pourra servir de modèle et d'exemple au peuple [2]).

La grande masse des fables a été fournie à l'auteur par les *Métamorphoses* d'Ovide, mais l'éditeur a démontré que le poète a traduit aussi des récits pris dans les *Héroïdes* et les

---

[1]) *Ovide Moralisé*, t. II, livre VI, v. 1400—8.

[2]) Voir aussi G. Paris, *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 513 et suivantes.

Fastes, dans Hygin et l'*Ilias latina*. Pour ses récits et son commentaire il a utilisé e. a. la *Bible,* les *Integumenta,* des gloses et Benoît de Sainte-Maure [1]).

C'est dans cette immense composition que se trouve inséré un conte, auquel G. PARIS a donné le nom de *Philomena* et qui est une traduction, ou plutôt une adaptation, de la fable d'Ovide racontant l'histoire de Térée, de Procné et de Philomène. Voici le contenu du récit:

Pandion, roi d'Athènes, a deux filles, Procné et Philomène, dont la première épouse le roi de Trace, Térée. Mais le dieu qui doit présider au mariage n'y assiste pas et les noces sont attristées par de mauvais présages. Le mari emmène sa femme en son royaume où il leur naît un fils, qu'ils appellent Ithis. Après cinq ans d'union conjugale, Procné a la nostalgie de sa sœur et Térée lui promet de l'aller chercher. Il met à la voile, fait une traversée heureuse et aborde à Athènes où son beau-père vient à sa rencontre. Après les salutations d'usage, Térée dit les motifs de sa visite et demande à voir sa belle-sœur. A ce moment se présente la jeune fille, si belle que ni l'art de Platon, ni celui d'Homère ou de Caton ne suffiraient à tracer son portrait. Le poète, toutefois, entreprend cette tâche et nous peint et les beautés physiques et les perfections morales et intellectuelles de son héroïne. La grande beauté de Philomène met le cœur de Térée en feu. Amour coupable, dirions nous. Nous aurions tort: le poète nous apprend qu'une loi, qu'ils tenaient d'un dieu, permettait aux payens de suivre im-

---

[1]) Voir *Ovide Moralisé,* t. I, Introduction, chapitre: *Sur quelques sources du poème*. Cf. *La mort d'Hector*. Fragment du XIVe siècle, d'après l'*Ilias latina*. Texte critique avec commentaire par C. DE BOER (*Neophilologus,* t. III,p. 81 ss.). Le fragment appartient au livre XII de l'*Ovide Moralisé*.

punément leurs désirs. Térée embrasse sa belle-sœur et l'invite à joindre ses prières aux siennes pour obtenir le congé de son père. Mais elle, qui n'est pas „fole", lui répond que c'est à lui de tâcher de s'acquitter de sa mission. Alors Térée se remet en devoir de fléchir le cœur du vieillard, qui refuse alléguant son grand âge et les services que lui rend sa fille. Térée est atterré, car l'amour l'a profondément atteint. Ici le poète saisit l'occasion de disserter sur un sujet cher à son époque, l'amour invincible, capricieux et cruel et sur l'état d'esclavage, pourtant accepté sans murmure, de l'amoureux.

Térée, cependant, ne sait que faire. Un moment l'idée lui vient d'enlever la jeune fille, entreprise plus que hasardeuse que sa raison lui déconseille. Pour la troisième fois il s'adresse à son beau-père, met en œuvre tout ce qui est capable d'ébranler le vieillard et obtient enfin gain de cause. Pandion cède, à condition que son gendre ramène Philomène aussi tôt que possible.

Le roi d'Athènes donne l'ordre de dresser les tables, on sert un dîner abondant, auquel Térée, dont les yeux ne quittent pas sa belle voisine, ne touche pas et les convives se mettent au lit. Mais Térée ne peut dormir, il se tourne et se retourne sur sa couche, se lève dès qu'on „corne" le jour, réveille ses gens et fait appareiller. Pandion accompagne ses enfants jusqu'au port et ne se lasse pas de rappeler à son gendre la promesse qu'il lui à faite. Les yeux pleins de larmes, le malheureux père voit bientôt disparaître la nef rapide.

Térée mène Philomène dans une maison isolée dans un bois. Tendrement il l'attire et lui parle d'amour. Mais la jeune fille, indignée, repousse ses propositions infâmes et devant les instances du traître, elle lui reproche énergiquement sa déloyauté. Le barbare n'écoute ni les reproches, ni les prières de

sa victime, qui se débat inutilement. Pour comble d'horreur, il lui coupe la langue, afin que personne n'apprenne son forfait, laisse Philomène dans la maison sous la garde d'une vieille et rejoint ses compagnons de voyage.

Procné attend avec impatience l'arrivée de sa sœur. Grande est sa déception lorsque son mari arrive seul, plus grande sa douleur lorsque le traître, après des hésitations feintes, lui dit que sa sœur est morte. En vain le parjure essaie, par des raisonnements spécieux, de consoler sa femme. Elle est folle de douleur, s'arrache les cheveux, se bat la figure, elle pleure, crie et maudit la mort. Elle jure de ne jamais quitter le deuil et fait amener un taureau, qu'elle sacrifie aux mânes de sa sœur.

Mais Philomène vit et sa vie est devenue intolérable par les attentats renouvelés de Térée. Comme elle aimerait à faire savoir son malheur à sa sœur! Mais elle ne peut plus parler et elle est gardée étroitement. A la fin elle s'avise d'une ruse. Par l'intermédiaire de la gardienne, elle se procure de quoi tisser et au moyen de fils de laine de couleur, habilement disposés et entrelacés, elle confie à la toile l'histoire de la trahison de Térée et de son propre malheur. La vieille, qui ne comprend pas le sens du dessin, envoie sa fille porter la toile à la reine. Celle-ci regarde l'œuvre, renvoie la messagère et la suit de loin. Elle arrive à la maison et hors d'elle de rage, en force l'entrée et délivre sa sœur. A travers champs elles gagnent le palais où elles se cachent dans une chambre souterraine pour donner un libre cours à leurs larmes. Mais Procné médite une vengeance digne du forfait. A ce moment funeste, elle voit venir son fils, dont les traits lui rappellent ceux du père. Malgré les caresses de l'enfant innocent, elle lui coupe la tête et les femmes se mettant en devoir de préparer sa chair pour la servir à Térée. Il la mange et demande à voir son fils. Alors Procné lui dé-

voile l'horrible vérité et Philomène, surgissant de derrière la porte, lui jette la tête de son fils à la figure. Térée voit qu'il est trahi. Il court prendre son épée et menace les deux sœurs de mort. C'est alors que se produit un grand miracle. Térée est changé en huppe, Procné en hirondelle et Philomène en rossignol.

Gaston Paris résume comme suit le commentaire: „Le roi d'Athènes est Dieu; Procné sa fille, c'est-à-dire l'âme, est jointe au corps, Térée, et ils ont ensemble un fils, qui est „le fruit de bonne vie." Mais Procné voulut avoir sa sœur, c'est à dire les jouissances du monde, et la fit chercher par son mari: Dieu permet au corps les biens de ce monde pour en user honnêtement, mais celui-ci en abuse et les enferme sous la garde d'Avarice, représentée par une vieille, dans une tour; mais l'âme, qui veut aussi se plonger dans les délices du monde, brise les portes de cette prison et se joint au siècle pour détruire le fruit de bonne vie. Puis elle devient hirondelle et fait son nid dans la cheminée d'enfer; le corps est aussi „honni" que la huppe, oiseau „plein de pullentie et d'ordure", et la joie du monde s'envole avec la rapidité d'un rossignol. Il est impossible d'être plus absurde" [1]).

2 — LE RÉCIT N'EST PAS DE L'AUTEUR DE L'OVIDE MORALISÉ [2]) G. PARIS L'ATTRIBUE A CHRÉTIEN DE TROYES

En 1884, Gaston Paris, en lisant ce conte dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fut frappé par son style, qui différait profondément de celui du grand poème. Après une lecture plus attentive, il eut la conviction que le petit récit

[1]) *Histoire littéraire de la France,* t. XXIX, p. 517—18.
[2]) Voir pour tout ce problème *Philomena,* Introduction.

n'était pas de la main de l'auteur de l'*Ovide Moralisé*. Il crut y retrouver un des ouvrages perdus de Chrétien de Troyes, mais mentionnés par le poète au début de son *Cligès*. Ce poème disparu serait celui qui se trouve désigné dans les vers 6 et 7:

(Et) de la hupe et de l'aronde
Et del rossignol la muance.

Le 7 mai de la même année, il communiqua [1]) sa découverte à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Voici les raisons sur lesquelles Gaston Paris fondait son opinion [2]):

a. Le petit poème se distingue tout à fait du grand par son style.
b. *Philomena* ressemble de fort près aux romans de Chrétien.
c. L'auteur de l'*Ovide Moralisé* déclare lui-même avoir transcrit le récit de Chrétien:

Mes ja ne descrirai le conte
Fors si com Crestiens le conte,
Qui bien en translata la letre.
Sus lui ne m'en vueil entremetre.
Tout son dit vous raconterai,
Et l'alegorie en trairai [3]),

affirmation qu'on retrouve au début du commentaire [4]):

---

[1]) La communication se trouve reproduite dans la *Romania*, t. XIII (1884), p. 399—400.

[2]) Voir aussi *Chrétien Legouais et autres imitateurs d'Ovide* (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 489 et suivantes).

[3]) *Ovide Moralisé*, t. II, livre VI, vers 2211—16.

[4]) Gaston Paris aurait pu ajouter un troisième aveu, qui se trouve dans une sorte de résumé du contenu de la fable:

Dessus aves oï le conte,
Si com Crestiens le raconte,

De Philomena faut le conte,
Si com Crestiens le raconte [1]).

d. L'auteur du grand poème a encore incorporé dans son œuvre une autre version d'une fable d'Ovide, l'histoire de Pyrame et Tysbé [2]), emprunt qu'il a avoué également:

Or vous raconterai le conte
Et la fable sans ajouster,
Sans muer et sans rien oster,
Si comme uns autre l'a dité,
Puis i metrai la vérité [3]).

A ces arguments, M. DE BOER [4]) a ajouté e. a. le suivant: „Au point de vue littéraire le *Philomena* est très supérieur à n'importe quelle partie de l'*Ovide Moralisé*. Les deux auteurs n'écrivent pas non plus la même langue: dans l'*Ovide Moralisé*

Dou grant mesfet et de l'outrage
Que Thereüs fist ou boscage
De sa serourge qu'il honi,
Comment Progné s'enfeloni
Et, pour Philomena vengier,
Fist au pere son fil mengier,
Dont, *se li contes ne me ment,*
Li dieu pristrent tel vengement
Que pour le forfait et l'outrage
Tuit troi furent oisel volage.

Ovide Moralisé, t. II, livre VI, v. 3841—52.

[1]) *Ovide Moralisé*, t. II, livre VI, vers 3685—86.

[2]) Publié par M. C. DE BOER dans les *Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen* (deel XII, 1911), dans le tome II de l'*Ovide Moralisé* (p. 18—36) et dans *Les Classiques français du M. A.*, no. 26.

[3]) *Ovide Moralisé*, t. II, livre IV, vers 224—28.

[4]) Dans son édition critique de *Philomena* (voir plus loin notre page 32), Introduction, p. VII, note.

on trouve des rimes comme: dirai: roi; tel: loiauté; empaint: point; o li (masc.): oubli; vilain: je l'aim; pierre: guerre etc., toutes prises dans l'histoire de *Jason et Médée.*"

Un moment Gaston Paris semble avoir hésité. Lors de sa première communication, il avait lu *Philomena* dans un seul manuscrit. Ce manuscrit porte aux vers 733—34:

La meisons estoit an un bois,
Ce conte Crestiiens li rois.

Mais après avoir consulté quelques autres manuscrits, il se hâte d'ajouter en note [1]):

„Quand cette notice a été rédigée, je n'avais vu qu'un seul et le moins bon des manuscrits qui contiennent l'*Ovide Moralisé.* En consultant les autres, j'ai été fort surpris de voir, qu'au lieu de *„ce conte Crestiens li rois"*, ils portent *„li gois"* ou *„le gois"* ou *„li gais"*. Ce surnom, qui rappelle singulièrement celui que deux manuscrits attribuent à l'auteur même de l'*Ovide Moralisé, „Chrestien Legouais de Sainte-More"*, est fait pour jeter les critiques dans de grands embarras. J'ai touché plus longuement la question dans l'article, maintenant imprimé, de l'*Histoire littéraire.* Je me borne à dire qu'il n'en est pas moins assuré que la *Philomela* est bien de Chrétien de Troyes".

De ce qui précède il résulte que, quiconque étudie la question de l'attribution de *Philomena* à Chrétien de Troyes, ne peut passer sous silence le problème du nom de l'auteur de l'*Ovide Moralisé* et du rapport existant entre les deux noms „Crestien li Gois" et „Crestien le Gouais". Aussi consacrerons-nous un chapitre à ce problème, d'autant plus qu'on a allégué que la mention du nom de „Crestien li Gois" dans le

1) *Romania,* t. XIII, p. 400.

récit de *Philomena* constitue un argument contre l'attribution à Chrétien de Troyes du conte dont il s'agit. Mais tâchons tout d'abord d'assigner une date à l'œuvre.

3 — DATE DE LA COMPOSITION DE L'OVIDE MORALISÉ [1])

Jusqu'ici on n'a découvert que deux données sur lesquelles on puisse faire fond pour dater le grand poème.

D'abord, on sait par le *Reductorium* de Berçuire, composé entre 1337 et 1340 à Avignon, que l'œuvre a été écrite „ad instantiam dominae Joannae, quondam reginae Franciae." Plus tard, dans une seconde édition de son commentaire latin sur Ovide, achevé en 1342, Berçuire a répété cette affirmation [2]). Voici la seconde donnée. Dans l'inventaire des meubles de Clémence de Hongrie, deuxième femme de Louis X, morte en 1328, on lit l'article suivant: „un grant romans, couvert de cuir vermeil, des fables d'Ovide qui sont ramene(e)z a moralité de la mort de Jesus Christ". L'inventaire a été dressé à la date du 12 octobre de la même année et le volume fut acheté par Philippe VI, roi depuis quelques mois [3]).

S'appuyant sur ces faits, GASTON PARIS a cru pouvoir identifier le nom de la reine avec celui de Jeanne de Champagne, femme de Philippe IV, morte en 1305 et a placé le poème à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle [3]).

Voici les éléments du raisonnement de G. Paris:

1. Jeanne de Champagne—Navarre protégeait les lettres [4]).

[1]) Voir pour tout cet historique l'Introduction de *Philomena*.

[2]) B. HAURÉAU, *Mémoire sur un commentaire des Métamorphoses d'Ovide* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 44—55).

[3]) *Histoire littéraire*, t. XXIX, p. 510.

[4]) „C'est elle qui avait prié Joinville de lui faire „un livre des saintes paroles et des bons faiz de nostre roi saint Loois"; un manuscrit de la

2. L'auteur de l'*Ovide Moralisé* était son compatriote.
3. „Berçuire, écrivant avant 1340, parle de l'œuvre comme faite „il y a longtemps", *dudum*, ce qui nous invite à en chercher la date vers le commencement du siècle".
4. Nous trouvons le livre en la possession de la belle-fille de Jeanne de Champagne.

G. Groeber, sans toutefois donner d'arguments, est d'avis qu'il faut plutôt penser ici à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe V et morte en 1329 [1]).

M. de Boer [2]) suppose aussi que la promotrice de l'œuvre a été Jeanne de Bourgogne. Si on a des preuves que Jeanne de Champagne portait de l'intérêt aux lettres, on en a également sur le compte de la femme de Philippe V. Plusieurs livres ont été écrits sur son initiative [3]). Quant au lieu d'origine du poète de l'*Ovide Moralisé*, G. Paris s'est trompé en croyant qu'il était Champenois. L'étude de la langue du poème a prouvé que l'auteur est né, „dans le Sud-Est de la France du Nord", probablement en Bourgogne. Ainsi ce Bourguignon aurait travaillé pour le compte d'une compatriote. Le sens de *dudum* est trop vague pour rien en conclure, le mot pouvant aussi bien signifier „récemment" que „il y a longtemps." En-

---

Bibliothèque nationale nous a conservé un ouvrage intitulé le *Mireur des Dames*, „que fist ung frere de l'ordre Saint François par la peticion et demande de noble dame Jehanne, royne de France et de Navarre"; enfin c'est à elle,comme on sait, que l'Université de Paris doit la fondation du collège de Navarre". G. Paris, *op. cit.*, p. 509—10.

[1]) *Grundriss der Rom. Philologie*, p. 745 (Strassbourg, 1902).

[2]) *Ovide Moralisé*, t. I, p. 10—11.

[3]) „C'est cette Jeanne de Bourgogne qui fit aussi traduire en français les *Légendes de Voragine* et le *Miroir Historial* de Vincent de Beauvais. C'est encore à elle que fut dédié le *Roman de Girard de Roussillon*. C'est elle, enfin, qui fonda le Collège de Bourgogne". *Ovide Moralisé*, t. I, p. 11, note.

fin l'éditeur du poème ajoute un dernier argument: l'*Ovide Moralisé*, dont plus tard le succès devait être si grand, n'était que peu connu vers le milieu du XIVe siècle, ce qui nous invite à ne pas en reculer trop la date. M. DE BOER fonde ce dernier argument sur les considérations suivantes:

a. Berçuire, qui moralisait Ovide en latin, ne connaissait pas encore l'*Ovide Moralisé* en 1340.

b. M. Hoepffner [1]) a démontré que Guillaume de Machaut n'a pas toujours donné le même développement à ses „exemples" empruntés à l'antiquité. Ce poète a traité brièvement ceux qui étaient généralement connus, tandis qu'il a donné plus d'ampleur aux récits ignorés de ses auditeurs. M. de Boer applique cette remarque à la manière dont le poète champenois use de l'*Ovide Moralisé* et en conclut que ce poème devait être encore peu connu du grand public au moment où Guillaume écrivait ses principales œuvres (entre 1349 et 1364).

L'éditeur de l'*Ovide Moralisé* place le poème entre 1316, année de l'avènement au trône de Philippe V, et 1328, date de l'inventaire.

Il convient, cependant, de dire que Berçuire s'exprime d'une façon moins affirmative que ne pourraient le donner à entendre Hauréau [2]) et M. de Boer. Dans le prologue de la première rédaction de son travail sur Ovide, celle qui a été imprimée sous le nom de Thomas Waleys par Josse Bade en 1511, Berçuire dit ceci: „Non moveat tamen aliquem quod dicunt aliqui fabulas poetarum alias fuisse moralizatas et ad

[1]) Voir aussi ERNEST HOEPFFNER, *Oeuvres de Guillaume de Machaut*, publiées pour la *Société des anciens textes français*, Introductions, e.a. I, p. LXXIX.

[2]) *Op. cit.*, p. 52.

instanciam domine Johanne, quondam regine Francie, dudum in rithmum gallicum fuisse translatas, *quia revera opus illud nequaquam me legisse memini;* de quo bene doleo, quia ipsum invenire nequivi [1]).

Ce passage est sensiblement modifié dans la seconde édition (de 1342), pour laquelle le commentateur a utilisé le poème français: „quia revera opus illud non videram quousque tractatum istum penitus perfecissem" [1]).

Nous savons donc que, même au temps de la première rédaction de son commentaire (1337—40), Berçuire était au courant de l'existence de l'*Ovide Moralisé.*

Malheureusement il ne précise pas davantage, de sorte que nous ignorons quand et où il en a entendu parler pour la première fois. Etait-ce à Avignon où il a séjourné de 1320 à 1340 [2])? Nous croyons en tout cas que le poème français a dû jouir d'une assez grande notoriété, ce qui n'exclut pas qu'il ait été peu répandu. D'ailleurs, c'est tout naturel pour un volume payé 50 livres parisis en 1328. Un tel livre sera toujours peu répandu et cette circonstance enlève beaucoup de sa valeur à la conclusion tirée du plus ou moins de développement des exemples par Guillaume de Machaut.

Nous croyons pourtant, avec M. de Boer, que l'œuvre a été écrite pour Jeanne de Bourgogne, mais nous y sommes uniquement portés par le fait que l'auteur est probablement Bourguignon. Tout nouveau fait qui serait apporté dans cette question ébranlerait ou raffermirait notre conviction.

---

[1]) *Hist. Litt.,* XXIX, p. 506—7.

[2]) HAURÉAU, *op. cit.,* p. 49: „.... et nous savons d'autre part qu'il habita cette ville vingt années de suite, de 1320 à 1340. Ces dates sont certaines, elles ont été sûrement déterminées par un jeune critique, mort hélas! ...."

4 — „CRESTIEN LI GOIS" ET „CRESTIEN LE GOUAIS"

En 1850, Tarbé [1]) avait publié quelques fragments de l'*Ovide Moralisé,* en tout 4000 vers environ, sous le titre de *„Oeuvres de Philippe de Vitry".* L'attribution de l'oeuvre au célèbre évêque de Meaux reposait sur la mention suivante, qui figure sur la feuille de garde d'un manuscrit de l'*Ovide Moralisé.* Le manuscrit est du XIVe siècle (d^3 de la classification de M. de Boer), l'écriture de la note de la fin du XVe siècle: „Liber in Gallica et rithmice editus a magistro Philippo de Vitriaco, quondam Meldensi episcopo, ad requestam domine Johanne, quondam regine Francie, continens moralitates contentorum in 15 libris Ovidii Methamorphoseos".

Dans son *Mémoire sur un Commentaire des Métamorphoses d'Ovide,* Hauréau [2]) a démontré que cette note provient de l'interprétation erronée d'un passage se trouvant dans la seconde édition du *Reductorium* de Pierre Berçuire. Dans ce commentaire latin, allégorique et moral, sur les métamorphoses d'Ovide, l'auteur s'exprime ainsi:

Non moveat aliquem quod fabule poetarum alias fuerunt moralizate et ad instanciam illustrissime domine Joanne, quondam regine Francie, dudum in rithmis gallicis translate, quia revera opus illud non videram quousque tractatum istam penitus perfecissem. Quia tamen, postquam Avenione redivissem Parisius, *contingit quod magister Philippus de Vitriaco,........ dictum gallicum volumen mihi obtulit........*

Il est clair que l'annotateur, qui a reproduit textuellement quelques expressions de Berçuire, s'est trompé sur le sens de la dernière phrase.

1) *Collection des Poètes de Champagne,* tome VIII (Reims, 1850).
2) *Op. cit.,* p. 51. Voir aussi *Philomena,* Introduction, p. VIII.

Hauréau [1]) et avec lui G. PARIS [2]), GROEBER [3]) et M. SUDRE [4]), sur la foi de quelques autres mentions, regardaient un certain Chrestien Legouais comme l'auteur de l'*Ovide Moralisé*. Nous allons énumérer les faits et considérations sur lesquels leur avis était fondé [5]).

a. En tête de la table par laquelle débute un manuscrit de Genève (le E^1 de la classification de M. de Boer) se trouve: „Ci commencent les rubriches d'Ovide le Grant dit Methamorphoseos, translaté de latin en françoys par Crestien Le Gouays de Saincte More vers Troyes".

b. Un manuscrit cottonien (*Jul. VII*, art. 3) ne contient que la table des rubriques de l'*Ovide Moralisé*. Cette table est précédée d'une mention à peu près identique à celle de Genève et suivie de la mention que voici:

„Explicit la table de Methamorphoseos.... translaté de latyn en françoys par maistre Crestien de Goways de Seynt More vers Troyes, de l'order des frere menours".

c. Eustache Deschamps, dans une ballade intitulée *„Des meurs et condicions des Champenoys"* et dans laquelle il parle des particularités de la Champagne et des qualités de ses habitants, célèbre cinq auteurs ses compatriotes, parmi lesquels il nomme Saincte-More, commentateur d'Ovide:

Le Mangeur, qui par tres grant cure
Voult Escolastique traictier,

[1]) *Op. cit.*, p. 45—55.

[2]) *Hist. Litt.*, t. XXIX, p. 507 et suivantes.

[3]) *Grundriss* etc., p. 745.

[4]) *Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon libros quomodo nostrates medii aevi paetae imitati interpretatique sint*, chap. IV (Paris, 1893).

[5]) Voir aussi *Philomena*, Introduction.

Saincte More Ovide esclairier,
Vittry, Machault de haulte emprise,
Poètes que Musique ot chier:
Toutes gens n'ont pas ceste guise.
Princes, le cinq fait a prisier
Clamenges, ... [1]).

d. Dans l'épilogue de l'*Ovide Moralisé*, l'auteur dit appartenir à l'ordre de Saint-François:

A toi, parfaite Trinité,
Soit gloire et pardurable honors,
Qui moi, le moindre des menors,
....
Deignas conduire et assener
A si grant uevre a fin mener, etc. [2]).

Une mention analogue à celles des manuscrits de Genève et de la bibliothèque cottonienne se trouve sur un manuscrit du Vatican (Reg. 1480; le E^2 de la classification de M. de Boer). Ni Hauréau, ni G. Paris ne connaissaient encore ce manuscrit. „Cy commence la table des rebriches d'Ovide le Grant, dit Metamorphoseos, translaté du latin en françois par Crestien le Gouays de Saincte More vers Troyes" [3]).

Gaston Paris, qui s'est expliqué le premier sur le rapport

[1]) *Oeuvres complètes d'Eustache Deschamps*, publiées par Gaston Raynaud (*Société des anc. textes français*), t. VIII, ballade MCCCC LXXIV.

[2]) *Ovide Moralisé*, t. I, Introduction, p. 9. Il est toujours possible que cette expression ait un autre sens et qu'il faille l'interpréter comme l'a fait M. de Boer, c'est-à-dire par: „le plus humble des humbles".

[3]) Voir *Philomena*, p. X.

possible entre ce nom Crestien le Gouais et celui qui figure au vers 734 de *Philomena*, s'exprime ainsi:

„Il est possible qu'un copiste, sachant que l'auteur de l'*Ovide Moralisé* s'appelait Chrétien Legouais, ait introduit son nom dans ce vers, en l'altérant cependant un peu pour la rime et ait fait disparaître la leçon primitive" [1]).

En 1893, M. A. Thomas [2]) soumet la question du rapport pouvant exister entre les deux noms à un nouvel examen et il arrive à des conclusions opposées: Le „Crestiiens li Gois" du vers 734 de *Philomena* est le nom de l'auteur de ce conte et les mentions de Chrétien Legouais comme auteur de l'*Ovide Moralisé* sont dues à une erreur d'un même annotateur. Voici en substance son raisonnement:

a. Les trois mentions peuvent reproduire l'opinion d'un même annotateur; celui-ci aurait pris le nom qui figure dans *Philomena* pour celui de l'auteur de l'*Ovide Moralisé*.

b. Puis, en lisant rapidement le passage suivant:

Car trop est Omer de grant pris,
Mes il parla par metaphore.
Pour ce li clers de Sainte More,
Qui n'entendoit que voloit dire
Li redargüa sa matire,

il s'est cru de nouveau en présence du nom de cet auteur [3])

---

[1]) *Hist. Litt.*, t. XXIX, p. 491. Voir aussi pour l'opinion de G. Paris, qui est toujours restée la même, *La Littérature française au moyen-âge* (XIe—XIVe siècle), § 49.

[2]) A. Thomas, *Chrétien de Troyes et l'auteur de l'Ovide Moralisé* (*Romania* XXII, p. 271 et suivantes).

[3]) Le manuscrit de l'Arsenal contient la rubrique suivante: „Ci dist de ceuls qui traitierent ceste ystoire premierement de grec en latin

et il a combiné les deux noms en celui de Crestiens li Gois de Sainte More.

c. Il a ajouté lui-même „près Troyes", d'où nous pourrions déduire qu'il était Champenois.

d. Le manuscrit cottonien a ajouté un autre détail: „de l'order des frere menors". C'est le seul détail qui ne soit pas apocryphe, parce que c'est l'auteur même qui nous l'apprend dans ses vers finaux.

e. Eustache Deschamps aurait lu l'*Ovide Moralisé* dans un manuscrit analogue à ceux de Rome et de Genève.

M. de Boer [1]) s'est rallié à l'avis de M. Thomas. L'éditeur de *Philomena* et de l'*Ovide Moralisé* a démontré d'abord que la première hypothèse de M. Thomas est très plausible: „Comme le montre le tableau de nos manuscrits, les manuscrits de Genève (E^1) et de Rome (E^2) sont en effet des copies d'un même original perdu, et le troisième manuscrit où cette mention se trouve, celui qui ne contient que les tables, s'y rattache en effet directement, comme le prouve une comparaison [2]) de ces tables avec celles qui se trouvent dans notre manuscrit E^1." M. de Boer avance une seconde circonstance à l'appui de la thèse de M. Thomas:

„*Philomena* se divise nettement en deux parties et le vers, „ce conte Crestiiens li gois" se trouve au début de la seconde partie, celle où se déroule l'épouvantable drame." „La présence de ce nom d'auteur à cet endroit n'a donc rien de surprenant: le poète se nomme au moment où il commence la seconde

---

et de latin en françois". Le manuscrit 373 n'a pas de rubrique, mais on lit en marge, en face de ce passage: „cy parle l'aucteur". THOMAS, *op. cit.*, p. 271.

[1]) Cf. *Philomena* et l'*Ovide Moralisé*, t. I, Introductions.

[2]) Voir pour cette comparaison *Philomena*, Introduction, p. XIII.

partie de son poème, après s'être nommé sans doute déjà avec plus de détails dans une introduction générale, que l'auteur de l'*Ovide Moralisé* a omise comme ne faisant pas essentiellement partie du *Philomena*" [1]).

Les conclusions de M. de Boer sont donc les mêmes que celles de M. Thomas:

1°. „Le nom qui se trouve au vers 734 de notre édition est celui de l'auteur de *Philomena*".

2°. „Le nom de l'auteur de l'*Ovide Moralisé* nous est inconnu."

Après avoir soigneusement pesé les arguments plaidant pour chacune des deux hypothèses, nous croyons devoir adhérer à celle de Gaston Paris et dans les pages suivantes nous exposerons nos raisons. Constatons d'abord que la différence essentielle entre les deux points de vue vient de la différence de valeur que les critiques attribuent aux mentions relevées dans le texte de Philomena, sur les feuilles de garde des manuscrits de l'*Ovide Moralisé* et dans la ballade d'Eustache Deschamps. M. M. Thomas-de Boer accordent plus d'importance aux témoignages transmis par les textes mêmes, G. Paris ajoute plus de foi à ceux qui sont recueillis hors du texte (Feuilles de garde, Eustache Deschamps).

Faisons remarquer ensuite que tous les critiques ont considéré les noms Crestien li Gois et Crestien le Gouais comme étant le même, représenté sous deux formes. On y voit un surnom, mais on n'en connaît pas le sens [2]).

---

[1]) *Philomena*, p. XIII et XIV.

[2]) On a pensé à l'ancien français „goi", écrit aujourd'hui gouet ou goué, grosse serpe; au mot gouais ou gouet, variété de raisin peu estimée (*Philomena*, p. CXI). Finalement M. DE BOER s'est arrêté à l'hypothèse suivante: „li Gois" serait une faute de copiste pour „de Gois", faute

Après l'exposé de M. de Boer, nous ne doutons pas que les trois mentions ne proviennent d'un seul annotateur. Il n'y a qu'un petit fait sur lequel nous n'insistons pourtant pas. Le manuscrit cottonien contient un détail qui ne se trouve pas dans les autres mentions: Crestien le Gouais y est qualifié de „maistre."

On a donc, d'un côté, la mention dans le texte et de l'autre côté celle faite sur un manuscrit et dans la ballade d'Eustache Deschamps. Les deux hypothèses, celle de G. Paris et celle de M. Thomas, ont tâché d'expliquer le passage du nom d'un lieu à l'autre (de la page de garde au texte ou inversement). Nous croyons, par contre, à l'indépendance des mentions. Examinons d'abord les points de l'hypothèse de M. M. Thomas et de Boer.

En acceptant le point de départ de M. Thomas, on tombe d'hypothèse en hypothèse.

Cet annotateur supposé, qui aurait pris le „Crestien li Gois" du vers 734 de *Philomena* pour l'auteur de l'*Ovide Moralisé*, n'aurait pas vu que celui-ci déclare expressément, à trois reprises, tout près du lieu où figure ce nom, avoir copié le conte (voir p. 8 et 9). Le passage cité par M. Thomas se trouve dans le onzième livre de l'*Ovide Moralisé*, éloigné de plus de 20.000 vers du nom dont il est question, et il faudrait

fréquente dans les manuscrits. „Gois" serait l'ancienne graphie de „Gouaix", nom d'un village champenois (*Ph.*, p. CXX).

M. Schulz-Gora croit qu'il faut entendre: Chrétien Ligois = habitant de Liège (*Zeitschr. f. rom. Phil.* XXXVII, p. 235).

M. Gamillscheg rapproche le nom de l'adjectif *goi* (= boiteux), féminin *goio*, mot qui vit encore dans le Midi de la France. *Gois* est, d'après Mistral, encore aujourd'hui un nom de famille connu. L'adjectif figure, avec le même sens, sur la carte de *bancal* de l'*Atlas linguistique*, surtout dans les départements des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes (*Zeitschrift für franz. Sprache und Litteratur*, Band XLVI, Heft 3 u. 4 (1921), p. 183—184).

que ce copiste-commentateur n'eût rien compris à ce passage [1]); il aurait pris un nom quasi au hasard dans un livre fourmillant de noms propres. Mais ce n'est pas tout. Le manuscrit de Genè-

[1]) Comme la méprise du copiste est un des piliers sur lesquels repose l'hypothèse de M. Thomas, il n'est peut-être pas sans intérêt de citer ici le passage tout entier.

Des or commenceront sans faille
L'occision et la martire
La grant estoire et la matire
Que traist Li Clers de Sainte More
De Dares, mes ne m'en vueil ore
Sor lui de gaires entremetre
La ou bien translata la letre.
Mout fu li Clers bons rimoierres,
Cortois parliers, et biaus faigtierres
Et mout fu bien ses romans fais,
Nais nequedent, sauve sa pais,
Il ne dist pas en touz leuz voir,
Si ne fist mie grant savoir
Dont il Homers osa desdire
Ne blasmer oeuvre qu'il feïst.
Ne cuit c'onques Homers deïst
Chose que dire ne deüst
Et que de verté ne seüst.
Ja nel deüst avoir repris,
Car trop iert Homers de grant pris,
Mes il parla par metaphore.
Por ce li Clers de Sainte More,
Qui n'entendoit qu'il voloit dire,
Li redargua sa matire.
Tuit li Greiois et li Latin,
Et cil qui onques en latin
Traitierent de ceste istoire,
Tesmoignent la matiere a voire
Ensi com Homers la traita,
Et cil qui son grec translata
Neïs Dares, de quoi fu fais

ve qui porte le nom de Crestien le Gouais est du XIVe siècle et remonte, avec celui de Rome, à une autre copie, perdue aujourd'hui, qui a dû également mentionner ce nom, et dont la date se trouvait donc plus près de celle de la composition de l'œuvre. Il est bien possible que le copiste ait connu l'auteur, au moins de nom, car l'œuvre était assez célèbre, même dans le deuxième quart du XIVe siècle. Berçuire, qui a passé 20 années de suite à Avignon (de 1320 à 1340) en avait entendu parler avant 1340.

Pour admettre que la mention du nom de Sainte More dans la ballade d'Eustache Deschamps proviendrait d'un manuscrit portant la même mention sur la feuille de garde, il faudrait avoir des raisons pour croire que ce poète ne pouvait connaître ce nom par une autre source.

Comme nous avons affaire ici à une mention d'un autre genre que la précédente, nous nous permettons de nous étendre quelque peu sur ce cas. Eustache Deschamps, lui-même poète, florissant [1]) environ cinquante ans après la composition de l'*Ovide Moralisé*, n'a pas seulement connu cette œuvre, mais il l'a largement mise à contribution. Voici comment s'exprime l'éditeur du poète champenois:

Li romans Beneois et trais,
N'est de riens contraires a lui
— Qar l'un et l'autre livre lui —
Fors tant que prolixement
Dist Dares le demenement,
Les assamblees et l'estours,
Les batailles et les estours
Qui furent fet pardevant Troie.
Ne sai que plus vous en diroi,
Mes cil qui l'un et l'autre orra
Croie celui qui miaus vaudra.

Ovide Moralité, t. I, Introduction, p. 25—26.

[1]) Eustache Deschamps, dit Morel, naquit en Champagne, très probablement en 1346.

„Quant aux Métamorphoses, l'œuvre principale de cet

Ovide qui bien figura
Des bestes la propriété
Et par fiction en parla,
Ramenans a moralité
L'orgueil, l'ordure et vanité
Des mœurs aux hommes bestiaulx [1])

(il s'agit, comme on le voit, de l'*Ovide moralisé*), elles sont mises à profit d'une façon constante" [2]). Dans une liste faisant suite aux lignes que nous venons de citer, G. Raynaud énumère les différents passages des *Métamorphoses* utilisés par Deschamps [2]).

En considérant cette longue liste d'allusions, de résumés et d'emprunts, on est porté a admettre que Deschamps a dû posséder l'*Ovide Moralisé*, ou tout au moins, qu'il a eu l'occasion de le consulter à son aise. Voici l'opinion de G. Raynaud, d'une portée plus générale: „Deschamps a complété son bagage littéraire et scientifique en se formant une bibliothèque dont il parle parfois [3]) et en utilisant très vraisemblablement celle de Louis d'Orléans, dont il est un des pourvoyeurs" [4]).

Ce poète, amateur de livres, qui en achète pour le compte de son maître [5]), ne connaîtrait-il le nom de l'auteur de l'*Ovide*

[1]) Ballade 404.

[2]) G. Raynaud, *Oeuvres d'Eustache Deschamps*, publiées pour la *Société des anciens textes français*; tome XI, p. 232.

[3]) Ballade 1095: Ou j'arderay tous les livres que j'ay,
Qui ont traitté de vertus et de vices,
Ou en brief temps je jugement verray
Des granz menteurs qui tiennent les offices,etc.

[4]) G. Raynaud, *Op. cit.*, t. XI, p. 142.

[5]) „Le 7 septembre 1398, Deschamps achète de Jean Bizet, pour le compte du duc d'Orléans et moyennant la somme de „24 escus d'or,

Moralisé que par l'attribution faite par un copiste? Il déclare pourtant expressément qu'il cite le nom de cinq auteurs champenois célèbres!

On sait par les vers de Deschamps qu'il fut „nourri" [1]), c. a. d. élevé par Guillaume de Machaut, le poète de „haulte emprise" qu'il a toujours considéré comme son maître et dont la mort, survenue en 1377, lui inspira deux ballades [2]). „C'est auprès de lui, à Reims, où le vieux poète s'était retiré, que Deschamps devait se trouver, quand il assista au siège de cette ville par les Anglais et que durant plus d'un mois (du 4 décembre 1359 au 11 janvier 1360) il put voir les campagnes pillées et dévastées autour de lui" [3]).

Non seulement Guillaume de Machaut, qui était presque contemporain [4]) de l'auteur de l'*Ovide Moralisé*, connaissait ce poème, mais il l'a mis à profit dans la même mesure que le fera plus tard son élève Deschamps. Ici nous nous permettons de renvoyer à l'étude de M. de Boer, dont nous citons la conclusion [5]): „Ainsi, contrairement à l'opinion émise jusqu'ici, Guillaume, pour ses „exemples", empruntés à l'antiquité, n'a eu recours ni à des auteurs classiques ni à des oeuvres latines médiévales: son unique source a été l'*Ovide Moralisé*, qui, comme on sait, date du commencement du XIVe siècle. ....

---

en blans de huit deniers parisis la pièce", les trois voulumes de Guillaume de Deguilleville, le *Pélerinage de vie humaine*, le *Pélerinage de l'âme* et le *Pélerinage de Jésus Crist*, qu'on retrouve plus tard dans la Bibliothèque de Charles d'Orleans". G. Raynaud, *Op. cit.*, XI, p. 85.

[1]) Ball. 447.

[2]) Ball. 123—124.

[3]) Ball. 456. Voir G. Raynaud, *Op. cit.*, t. XI, p. 11.

[4]) „Il a dû naître tout au moins au commencement du XIVe siècle." V. Chichmaref, *Guillaume de Machaut, Poésies lyriques*, p. XIII.

[5]) *Ovide Moralisé*, t. I, p. 41.

D'une façon générale, Guillaume, là où il ne se contente pas d'un résumé très court, raconte d'après l'*Ovide Moralisé*, c. à d. qu'il ne perd pas le texte de vue, sans pourtant le copier; de temps à temps seulement il prend quelque vers ou expression de son modèle, pour continuer après à sa manière, tout en respectant en général le contenu de sa source" [1]). Nous croyons qu'on peut admettre, en toute certitude, que ce poète, qui possédait sans doute le grand poème, en a entretenu son élève et que celui-ci a appris le nom de son auteur de la bouche de son maître. Faudrait il conclure aussi que Guillaume de Machaut ne connaissait ce nom que par la note du copiste? Nous ne le pensons pas. Nous attachons donc une grande valeur à la mention d'Eustache Deschamps, à l'encontre de M. THOMAS, qui estimait qu'il fallait en tout cas récuser le témoignage de ce poète [2]).

Nous nous attendons à cette objection: l'auteur de l'*Ovide Moralisé* était probablement Bourguignon et non pas Champenois, comme l'a cru Deschamps. Il est sûr que celui-ci, qui l'a incorporé dans une liste de célébrités champenoises, s'est trompé sur son origine. L'étude de la langue du grand poème peut le prouver. Nous croyons pourtant que ce fait n'empêche nullement que l'auteur ou sa famille aient pu habiter

[1]) L'éditeur des *Oeuvres de Guillaume de Machaut* (*Société des anc. text. français*), M. HOEPFFNER, croyait que Guillaume de Machaut ne connaissait peut-être pas la vaste compilation de Chrétien" (t. I, p. LXXX). M. DE BOER dit dans son étude: „Nous savons que M. HOEPFFNER pense aujourd'hui comme nous".

[2]) G. RAYNAUD parlant du nom mentionné s'exprime ainsi: „il semble devoir désigner Chrétien de Troyes dont certains ouvrages, existant d'ailleurs isolément, ont été reconnus au milieu du soi-disant Chrestien Legouaix de Sainte-Maure". *Op. cit.*, XI, p. 11.

Inutile de redresser cette erreur.

en Champagne, à Sainte-Maure près de Troyes, de sorte que c'est sous ce nom qu'il a pu être connu et ses contemporains et les générations suivantes ont pu, par ce fait, le considérer comme Champenois.

Dans son hypothèse, M. THOMAS a négligé d'expliquer un petit détail, mais qui a pourtant son importance. Puisque le copiste aurait pris le nom „Crestien le Gouais" dans le texte de *Philomena* où se trouve „li Gois", comment s'expliquerait-on la différence d'orthographe, tandis que cette orthographe est la même dans les trois mentions des manuscrits?

Elle s'explique très facilement par la transmission orale du nom se trouvant dans le texte. C'est ainsi que devait l'écrire le copiste qui aurait entendu prononcer ce nom vers le milieu du XIVe siècle et même avant. Ainsi nous croyons que „Crestien li Gois" [1]), prononcé au XIVe siècle „le Gouais", est le nom de l'auteur de l'*Ovide Moralisé*. Comme le nom se trouve dans le texte de tous les manuscrits, il faudrait admettre que c'est l'auteur lui-même et non pas un copiste, comme l'estimait GASTON PARIS, qui a introduit son nom dans le texte.

M. GUYER s'explique l'insertion ainsi: Crestien Legouais, après avoir annoncé qu'il allait copier fidèlement son modèle, a voulu parapher en quelque sorte un petit détail qu'il avait ajouté, le trouvant dans le texte latin et non pas dans le conte de Chrétien de Troyes:

La meisons estoit an un bois,
Ce conte Crestiiens li Gois [2]).

[1]) W. FOERSTER hésitait aussi à indentifier ce nom avec celui de l'auteur de *Philomena*: „falls hier wirklich der Verfasser der Episode sprechen soll." *Zeitschrift für Rom. Phil.*, 1911, p. 479—80. Cf. *Guillaume d'Angleterre*, p. XXII.

[2]) Foster E. GUYER, *The influence of Ovid on Crestien de Troyes* (Chicago, 1921).

(cum rex Pandione natam in stabula alta trahit *silvis* obscura vetustis).

Nous serions enclins à aller plus loin que M. GUYER et à admettre que l'insertion s'étend sur huit vers:

727 Mes de tot ce ne panse il,
Et s'est ja mout pres de peril
Et de corroz Philomena,
Car sole menee l'an a
An une soe meison gaste
Cil, qui sa desverie haste.
La meisons estoit an un bois,
Ce conte Crestiiens li Gois.

Le poète-copiste comblerait ainsi une lacune possible dans le manuscrit dont il se servait, là où on s'attendrait à trouver la description du second passage de la mer:

511 Ut semel inposita est pictae Philomena carinae,
admotumque fretum remis tellusque repulsa est,
„vicimus" exclamat, „mecum mea vota feruntur".
exultatque et vix animo sua gaudia differt
barbarus et lumen nusquam detorquet ab illa,
non aliter quam cum pedibus praedator aduncis
deposuit nido leporem Iovis ales ab alto.
nulla fuga est capto, spectat sua praemia raptor.
(iamque iter effectum, iamque in sua litora fessis
puppibus exierant, cum rex Pandione natam
in stabula alta trahit, silvis obscura vetustis) [1]).

GASTON PARIS, parlant de cette omission, s'exprime ainsi:

[1]) *Philomena,* Appendice I, p. 127.

„Chrétien supprime, *on ne voit pas trop pourquoi, ce qui est dit de la navigation de Térée avec Philomèle,* et, plus naturellement, tout le récit de la fête de Bacchus" [1]) ....

De même M. SUDRE: „Hinc Christiani narratio, *quae superius Ovidianam materiam amplificaverat, quaedam nunc ex eadem detraxit.* Nihil enim, et *quidem sine causa,* de Terei et Philomelae navigatione dicit. Quos videmus brevi in silvestrem secretamque domum advenisse" [2]).

En effet, on se demande comment le poète qui nous a amplement raconté le „mal d'amour" de Térée ne quittant pas sa voisine de table des yeux, ne trouvant pas de repos dans son lit, aurait négligé l'occasion de dire l'exaltation du traître, sur le point de pouvoir assouvir ses désirs libidineux.

En ce qui concerne le style, nous ne croyons pas que notre hypothèse rencontre d'opposition. Ce que M. GUYER remarque sur le compte des deux vers 733—34 peut s'étendre au passage de huit vers: „In fact the two lines 733—34, commonplace and ugly in the midst of fine, smoothly flowing lines are clearly out of place. They shock the reader's ear and reval their origin. They are from the pen of a commentator and not a poet. It is evident that these two lines were inserted by the author of the *Ovide Moralisé*" [3]). Il nous semble que les trois premiers vers surtout ont une tournure gauche et embarrassée qui contraste singulièrement avec les autres.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Qu'il nous soit permis de résumer ce que nous considérons comme le résultat de cette première partie de notre étude:

[1]) *Hist. Litt.,* t. XXIX, p. 494.
[2]) *Op. cit.,* p. 41.
[3]) *Op. cit.,* p. 243.

a. Le nom de Crestien le Gouais de Sainte More était le nom de l'auteur de l'*Ovide Moralisé,* tel qu'il vivait dans le souvenir des milieux littéraires du XIVe siècle.

b. Ce nom n'a pas été pris dans le texte de *Philomena,* où se trouve Crestiiens *li Gois.*

c. Ce dernier est le vrai nom de l'auteur de l'*Ovide Moralisé.*

d. Cet auteur a introduit son nom dans le texte de *Philomena,* paraphant ainsi un passage de son cru qui devait combler une lacune de son modèle.

DEUXIÈME PARTIE

CHRÉTIEN DE TROYES EST-IL L'AUTEUR DE PHILOMENA?

1 HISTORIQUE DU PROBLÈME

Nous avons déjà rappelé que GASTON PARIS s'est prononcé dans le sens affirmatif et nous avons résumé les arguments allégués par l'éminent romaniste en faveur de sa thèse. Les voici:

1. Chrétien de Troyes dit lui-même avoir traité le sujet du conte.
2. L'auteur de l'*Ovide Moralisé* affirme qu'il a emprunté le récit à Chrétien.
3. Le style ressemble tout à fait à celui des grands romans du poète.

En somme, ces arguments étaient peu nombreux mais avaient un caractère assez persuasif. La rencontre surtout des deux mentions indépendantes, celle de Chrétien et celle du poète du XIVe siècle, était significative. Notons ici qu'on est généralement d'avis que cet auteur-ci a vraiment visé Chrétien de Troyes: „Der Autor des *Ovide Moralisé* nennt bekanntlich in seiner allegorischen Deutung derselben den Verfasser der *Philomena* einfach Crestien, und das lässt freilich darauf schliessen, dass er den bekannten Crestien de Troies gemeint hat" [1]. „Der Verfasser des *Ovide Moralisé* mag an

[1]) SCHULZ-GORA, *Zeitschrift für rom. Phil.*, t. XXXVII, p. 232.

Kristians Identität gedacht haben, da er den Verfasser der *Philomena* sowohl am Anfang als auch am Ende seines Einschubs einfach Crestiens nennt" [1]).

Quant à l'observation concernant la ressemblance de style, elle empruntait sa valeur à l'autorité du savant romaniste, qui n'en avait pas poursuivi la démonstration. Mais on comprend que l'ensemble des arguments ait pu convaincre les romanistes. D'ailleurs ceux-ci avaient pu se former une opinion par les extraits du récit, publiés par G. PARIS dans son étude parue dans l'*Histoire littéraire* et par ceux donnés par M. SUDRE dans sa thèse latine. Nous citons quelques noms:

A. THOMAS, *Chrétien de Troyes et l'auteur de l'Ovide Moralisé* (*Romania*, t. XXII, 1893).

L. SUDRE, *Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon libros quomodo nostrates medii aevi poetae imitati interpretatique sint* (p. 35—46). (Paris, 1893).

L. CONSTANS dans son article *Contes mythologiques; imitations d'Ovide* (*Histoire de la langue et de la litt. franc.* de L. PETIT DE JULLEVILLE, 1896).

W. FOERSTER, Introduction de la grande édition de *Lancelot* (1899), p. CLXXXIII. *Erec et Enide, Romanische Bibliothek*, 2e édition (1909), p. IX.

G. GRÖBER, *Grundriss der Romanischen Philologie* II[1] (1902), p. 592.

L'ÉDITION CRITIQUE DE PHILOMENA. En 1909, M. DE BOER publie son édition critique: *Philomena,* conte raconté d'après Ovide par Chrétien de Troyes, publié d'après tous les manuscrits de l'*Ovide Moralisé,* avec introduction, notes, index de

[1]) W. FOERSTER, *Wörterbuch*, p. 27.

toutes les formes et III appendices. Paris, P. GEUTHNER [1]). Dans son introduction, l'éditeur consacre plusieurs chapitres à l'étude de la phonétique, de la morphologie, de la versification, du style, de quelques points de syntaxe, du vocabulaire et des moyens d'expression et examine le conte au point de vue littéraire. Il signale dans les chapitres successifs les différences constatées entre *Philomena* et les autres romans. Nous ne les citons pas ici. Celles qui sont de nature à devoir être relevées ont été avancées par les critiques. Nous leur consacrerons une partie de notre étude. Chaque chapitre est terminé par une conclusion tirée des faits constatés. Voici la conclusion finale: „Le *Philomena* ne peut être que l'œuvre dont Chrétien de Troyes se dit l'auteur dans l'introduction de *Cligès,* et qu'il y désigne par: *„la Muance de la Hupe et de l'Aronde et del Rossignol"* (p. CVII). Nous avons déjà dit que le nom de „Crestien li Gois" est considéré comme le nom que portait Chrétien de Troyes au début de sa carrière.

Un assez grand nombre de romanistes, convaincus par le livre de M. DE BOER, considèrent Chrétien comme l'auteur du petit poème; ils ont exprimé cette opinion dans des comptes-rendus ou dans des études qui touchent à l'œuvre du grand poète champenois. Nous citons:

J. ANGLADE, *Revue des Langues romanes,* tome LIII.
E. STENGEL, *Literarisches Zentralblatt,* no. 44 (1909), p. 1432-33.
RICHARD EDENS, *Erec-Geraint.* Der Chrétiensche Versroman und das Wälsche Mabinogi (Rostock, 1910).
J. J. SALVERDA DE GRAVE, *Museum* no. 17 (1910).
MYRRHA BORODINE, *Le Moyen Age* (Mars-avril, 1911).

[1]) Thèse de Paris.

R. Zenker, *Zur Mabinogionfrage.* Eine Antikritik (Niemeyer. Halle a. S., 1912). P. 62—66.

E. Faral, *Le poème de Piramus et Tisbé* etc. (*Romania* XLI, 1912, p. 37).

id., *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge* (Paris, 1913).

M. Wilmotte, *Compte-rendu* de E. Faral: *Les sources latines des romans du moyen-âge* (*Romania,* t. XLIII, 1914, p. 116).

Suchier-Birch Hirschfeld, *Geschichte der Französischen Literatur,* IIe édition, tome I, p. 142.

Stefan Hofer, *Beiträge zu Kristians Werken* (*Zeitschrift für Rom. Phil.,* 1921 (XLI), p. 408 et suivantes).

J. Bédier—P. Hazard, *Histoire de la littérature française illustrée* (Paris, Larousse, 1923).

J. H. Kool, *Le problème Erec-Geraint* (*Neophilologus,* 1918, p. 173).

F. Diehl, *Die reflexive Konstruktion bei Crestien de Troyes* (Greifswald, 1920). Nous n'avons pu nous procurer qu'un petit résumé de cette thèse de doctorat. L'auteur a étudié toutes les oeuvres de Chrétien, y compris *Philomena.*

Foster E. Guyer, *The Influence of Ovid on Crestien de Troyes* (Chicago, 1921. Voir *The Romanic Review,* t. XII, no. 2, p. 100).

E. Gamillscheg, *Chrestien li Gois* (*Zeitschrift für franz. Sprache und Litt.,* XLVI, Heft 3 u. 4, p. 182—83).

C'est W. Foerster, le célèbre éditeur des œuvres de Chrétien de Troyes, qui s'est prononcé le premier contre l'attribution de *Philomena* à Chrétien de Troyes. Voir entre autres:

Cligès, 3e édition (1910), p. VII.

Zeitschrift für Rom. Phil., t. XXXV, 1911, p. 479—81.

Yvain, 4e édition (1912), p. 1.
Wörterbuch, Introduction, p. 24 et suivantes.

Se rangent à son avis:

C. VORETSCH, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur*, p. 299—300 (Halle a. S., Niemeyer, 1913).

O. SCHULTZ-GORA, *Zeitschrift für Rom. Philologie*, XXXVII, 1913, p. 232—43.

A. HILKA, *Zeitschrift für Rom. Philologie*, 1921, p. 734.
Yvain, Romanische Bibliothek, Textausgabe, p. XXXIV.

(Il est vrai que les termes dans lesquels M. HILKA se prononce marquent plutôt l'hésitation que la conviction ferme.)

G. COHEN dans son étude *Crestiien de Troies, sa vie et son œuvre* (*Revue des cours et conférences*, nos. 10 et 12, Paris, 1926).

D'autres ont jugé plus prudent de ne pas se prononcer:

W. MENSHAUSEN, *Die Verwendung der betonten- und unbetonten Formen des personal- und possessiv Pronomen bei Wace, Beneeit und Crestien v. Troyes* (Halle-Wittenberg, 1912). L'auteur n'a étudié ni *Perceval*, ni *Guillaume d'Angleterre*, ni *Philomena*.

EDMUND STAACKE, *Die Verwendung von Plus-que-parfait und Passé-Antérieur im Französischen* (Göttingen, 1912), qui a étudié aussi la langue de Chrétien, ne mentionne même pas *Philomena*.

M. ANNETTE BROWN HOPKINS, *The Influence of Wace on the Arthurian Romances of Crestien de Troies* (Chicago, 1913), dit simplement: „The *Philomèle* is regarded as Crestien's by Paris, and rejected by FOERSTER" (p. 16).

GUNNAR BILLER, *Etude sur le style des premiers romans français en vers* (1150—1175) (Göteborg, 1916). L'auteur s'exprime

ainsi, en parlant de l'authenticité de *Philomena*: „Quoiqu'il en soit, nous trouvons plus prudent de nous réserver sur ce point et de traiter, dans l'exposé suivant, Philomena à part" (p. 14).

W. A. NITZE, *Sans et matière dans les œuvres de Chrétien de Troyes* (*Romania* XLIV, 1915).

F. FABRIEK, *La construction relative dans Chrétien de Troyes* (Groningen, 1924), a placé „les citations prises dans *Philomena* et *Guillaume d'Angleterre* à la fin, ce qui peut être intéressant pour ceux qui doutent de l'authenticité de ces poèmes" (p. 23).

C'est cet état de la question qui nous a engagé dans la présente étude. G. PARIS l'a déjà dit: un poème nouveau de Chrétien de Troyes n'est pas une chose indifférente. Nous nous sommes proposé d'examiner en premier lieu les divers arguments qui ont été avancés contre la paternité de Chrétien.

2 — EXAMEN DES ARGUMENTS FORMULÉS CONTRE L'ATTRIBUTION DE PHILOMENA A CHRÉTIEN DE TROYES

a — EXAMEN DES ARGUMENTS DE W. FOERSTER

1. *Les arguments*

On les trouve réunis dans le *Wörterbuch*, p. 24 et suivantes:

1. *El* < illa se trouve assez fréquemment dans *Philomena*. Chrétien ne se serait pas servi de cette forme.
2. *peüst*. *Philomena*, v. 1071. Chrétien ne connaîtrait que les formes de *poïsse*.
3. *fel* au cas régime. *Ph.*, v. 631. Cet emploi serait impossible dans un texte de Chrétien.
4. *nes*. *Ph.*, v. 192. Dans une œuvre de début on s'attendrait à trouver la forme *neïs*.

5. — *omes*, le pers. pluriel du présent et du futur de l'indicatif, manque dans *Philomena*.
6. *iert*, 3e pers. sing. de l'imparfait de l'indicatif du verbe estre. Chrétien n'emploierait que la forme *iere*.
7. On ne peut pas admettre que le même Chrétien se soit nommé *Crestien li Gois* dans une œuvre de début et plus tard *Crestien de Troyes*.

2. *Différence dans le mode de transmission des textes*

Dans la discussion de ces arguments, engagée dans divers périodiques, on n'a pas assez tenu compte d'un fait capital qu'il est impossible de négliger et qui doit former la base de toute argumentation: la différence dans le mode de transmission des textes.

M. de Boer a avancé ce fait, sans toutefois, à notre avis, en souligner assez l'importançe primordiale: „M. Foerster sait bien qu'on ne peut pas comparer la façon très spéciale dont Philomena nous a été conservé, avec la tradition très défectueuse des autres œuvres de Chrétien" (*Romania*, t. XLI (1912), p. 94—100).

En effet, d'un côté il y a le texte critique d'*Erec*, de *Cligès*, de *Lancelot*, d'*Yvain* et de *Guillaume d'Angleterre*, reconstitués avec tous les soins imaginables et avec toute la maîtrise du grand philologue qu'était W. Foerster. Les plus grands savants n'ont pas marchandé leurs éloges. Pourtant Foerster lui-même ne s'est jamais dissimulé le fait qu'il a été souvent obligé de choisir assez arbitrairement la leçon à suivre. C'est surtout le cas pour l'*Erec*: „Die Textüberlieferung des *Erec* ist keine besonders günstige; sie steht weit hinter der des *Cligès* und *Yvain* zurück und wird nur von der noch schlechteren des *Karrenromans* übertroffen. Zwar das Abhängigkeitsverhältnis

der einzelnen Handschriften lässt sich aus dem ungeheuern Wust der kaleidoskopenartig sich aufrollenden, immer wieder sich drehenden Varianten ziemlich rein herausschälen, aber der darauf aufbaubare Text, unser O', ist bereits an verschiedenen stellen sicher verderbt gewesen und der eigentliche Urtext daher oft gar nicht sicher herauszufinden" (*Erec und Enide* 1890, Einleitung, p. III).

Lorsque FOERSTER parle de la difficulté de dresser l'arbre généalogique des manuscrits de *Cligès*, il se prononce ainsi: „Es ist dies die unabweichliche Folge des Umstands, dass wir überall nur die letzten auslaüfer einer sehr langen kette von Copien haben, die selbst wieder durch vieler Leser Hände gegangen, manche Correktur erfahren haben, während obendrein schon von Haus aus die Copisten, anstatt ihre Vorlage mit der Rücksicht und Achtung, die sie den lateinischen oder griechischen Texten entgegentrugen (..), sich meistens verpflichtet fühlen, den ihnen irgendwie nicht zusagenden text ohne weiteres zu ändern, ja in vielen Fällen ohne jeden Grund, nur in Folge des dem Menschen innewohnenden Triebes des Besserwissens, zu ändern, so dass dann zwei verschiedene, oft an und für sich gleich gute Lesarten vorliegen" (Einleitung, p. XXXVIII).

Et un peu plus loin, à la même page: „Derartige Untersuchungen sind sehr lehrreich, da sie uns zeigen, wie schwierig und unsicher derlei Arbeiten und ebenso der darauf aufgebaute Text, sind."

Et tout ceci ne regarde pas exclusivement l'intérieur du vers, mais aussi les rimes, bien que dans une mesure moins large. Ici nous renvoyons à la note de W. Foerster, à la page LXVI de son introduction de la grande édition de *Cligès* [1]). On sait

[1]) Voir aussi *Cligès*, grande édition, p. II.

que, dans ces derniers temps, les difficultés quasi insurmontables de l'établissement d'un texte original ont amené un grand nombre de savants à ne reproduire que le manuscrit qui se trouve le plus proche de l'original. Nous citons ici M. Salverda de Grave [1]: „Les réflexions de l'éditeur, confirmées par les observations pénétrantes de J. Acher [2]) et de M. Bédier [3]), l'ont convaincu qu'on ne peut, sauf circonstances exceptionnelles, arriver à connaître avec une suffisante certitude le texte tel qu'il est sorti des mains du poète."

L'autre terme de la comparaison est formé par *Philomena*, qui ne nous a été conservé que dans les manuscrits de l'*Ovide Moralisé*, de sorte que le texte critique de M. de Boer ne peut que s'approcher du texte tel qu'il a été transcrit par l'auteur de cette œuvre. On le voit, le petit récit ne bénéficie pas de ces „circonstances exceptionnelles". Ainsi, l'état de choses pour *Philomena* est exactement le même que pour tel poème qui ne nous serait parvenu que dans un seul manuscrit. Ceci est un fait qu'il importe de ne pas oublier, quand on compare ce conte avec les romans de Chrétien de Troyes, et que Foerster a perdu de vue, lorsqu'il fit valoir le grand nombre des manuscrits de *Philomena* dans la discussion sur le texte original (e. a. *Wörterbuch*, p. 26).

Il est vrai que le copiste, c'est l'auteur de l'*Ovide Moralisé*, lui même poète, ne l'oublions pas, avoue qu'il a copié fidèlement son modèle:

---

[1]) *Eneas*, Introduction, p. III (*Les Classiques français du moyen âge*). Voir aussi, du même anteur: *Observations sur le texte de la „Chanson de Guillaume"* dans *Neophilologus* I, 1.

[2]) *Revue des langues romanes*, t. LIV, p. 335 et suiv.

[3]) Introduction du *Lai de l'Ombre* (*Société des anciens textes français*).

2211 Mes ja ne descrirai le conte
Fors si com Crestiens le conte,
Qui bien en translata la letre.
Sus lui ne m'en vueil entremetre.
Tout son dit vous raconterai,
Et l'alegorie en trairai.

Ovide Moralisé, tome II, livre VI.

Et un peu plus loin:

3685 De Philomena faut le conte,
Si com Crestiens le raconte.
3841 Dessus aves oï le conte
Si com Crestiens le raconte.

On peut admettre avec M. de Boer (*Philomena*, p. 24) et pour les mêmes raisons:

a. que l'auteur de l'*Ovide Moralisé* a été sincère, lorsqu'il déclara avoir copié fidèlement la fable;

b. qu'il a utilisé un bon manuscrit.

Ces suppositions sont basées sur le fait que le texte de *Philomena*, sur les points examinés par M. de Boer, accuse très peu de différences avec les autres romans. Elles sont étayées par la comparaison du texte de *Pyrame et Thisbé*, se trouvant dans l'*Ovide Moralisé*, avec ceux de deux manuscrits isolés de ce petit texte, comparaison qui prouve que l'auteur de la grande compilation s'est servi dans ce cas d'un bon manuscrit.

Nous croyons pourtant que M. de Boer est allé trop loin, lorsqu'il disait qu'il est probable „que l'auteur de l'*Ovide Moralisé* nous a transmis un excellent *texte* de l'œuvre de Crestien" (Id., même page).

Ainsi il se pourrait bien, à notre avis, qu'il y eût un hiatus

entre les vers 232 et 233. Quand, après nous avoir appris qu'un dieu avait donné aux paiens une loi leur permettant de suivre librement leurs désirs, l'interlocuteur imaginaire termine ainsi son discours:

Ph., 229 Por ce se poïst cil deffandre,
S'il fust qui l'an vosist reprandre,
Ne ce qu'il li pleisoit a feire
Ne devoit nus a mal retreire,

le poète met fin au débat d'une façon assez brève:

Ph. 233 Mes or leissons lor loi ester.

Si nous ne nous trouvons pas en présence d'une lacune où il y aurait eu une espèce de réfutation de ce qu'a avancé l'interlocuteur imaginaire, il faut dire que la transition amenée par le dernier vers est trop brusque.

Nous avons eu l'occasion de dire ce que nous pensons du passage du vers 727 au vers 734, où le nom de Crestien li Gois est mentionné (voir p. 28 et 29).

Ensuite nous croyons que le texte est altéré au vers 918:

Porquoi? Por ce et je irai
La d'outre a li s'il ne vos poise.

Si ce n'est pas le cas, il faut la ponctuation proposée par M. Schulz-Gora [1]):

Porquoi? Por ce! Et je irai etc.

Cf. *Lancelot*, 3312 „Comant? N'an feroies tu el?"
„Nenil", fet il — „Et je m'an tes."

[1]) *Zeitschrift für rom. Phil.*, t. XXXVII, p. 240.

Il est presque sûr que l'emploi du mot *fel* (*Ph.* 631) au cas régime provient de l'auteur de l'*Ovide Moralisé* (Voir p. 58 ss.). Il convient aussi d'attirer l'attention sur la description du tissu fait par Philomène pour révéler à sa sœur l'horrible attentat commis par Térée (*Ph.*, 1120—33). Les termes dans lesquels est faite cette description offrent beaucoup de similitude avec quelques tournures de la description des toiles de Pallas et d'Arachné figurant dans l'*Ovide Moralisé* (livre VI, v. 116—285); quelquefois la ressemblance est frappante.

Il y a d'abord le choix des couleurs, qui ne se trouvent pas dans le modèle:

Ph. 1114 Tant que fil inde et vermoil
Et jaune et vert a planté ot.

Ovide dit simplement (*Métamorphoses* VI, 577):
Purpureasque notas filis intexuit albis.

L'auteur de l'*Ovide Moralisé* fait travailler Pallas et Arachné avec les couleurs choisies également par Philomène:

Ovide Moralisé, livre VI,
130 Inde et jaune, vert et vermeile
(Et d'autre coulor blanche et noire).

Dans son modèle, le poète avait trouvé:

Métamorphoses VI,
61 Illic et tyrium quae purpura sensit ahenum, texitur,......
68 Illic et lentum filis immittitur aurum,........

Citons maintenant, pour comparer la manière dont sont faites les deux descriptions, deux petits passages:

Ph., 1120 Car tissu ot a l'un des chies
Que Philomena l'avoit feite;
Apres i fu la nes portreite
Ou Tereüs la mer passa
Quant querre a Athenes l'ala,
Et puis comant il se contint
An Athenes quant il i vint,
Et comant il l'an amena,
Et puis comant il l'esforça,
Et comant il l'avoit leissiee
Quant la langue li ot tranchiee.

Ovide Moralisé, t II, livre VI,

224 Pourtrait y ot premierement
Conment Europa fu ravie
Par mer, sans barge et sans navie,
Quant Jupiter, pour la meschine
Ravir, prist samblance bovine
Et par mer a no l'emportoit;
Com cele se desconfortoit,
Quant elle en haute mer se vit.
Emprez y ot comme il ravit
Asterie en aigle volant.
Aprez comme il vait violant
Leda ....

A vrai dire, il ne saurait être question d'une description, il y a énumération, monotone et fatigante, sans relief et sans couleur. Dans le modèle de *Philomena* on ne trouve que:

577 Purpureasque notas filis intexuit albis,
Indicium sceleris.

La seconde description ne ressemble pas beaucoup plus aux vers d'Ovide:

103 Maeonis elusam designat imagine tauri
Europen. Verum taurum, freta vera putares.
Ipsa videbatur terras spectare relictas,
Et comites clamare suas, tactumque vereri
Assilientis aquae, timidasque reducere plantas....

Il est évident que les deux descriptions viennent de la même main.

J. Acher [1]) croyait que l'expression *as François* du vers 280: „Tel est la costume as François", et le latinisme *exorter* (v. 971), étaient des changements du texte pour *as Grejois* et *enorter*, changements qui se seraient déjà trouvés dans le modèle de l'auteur de l'*Ovide Moralisé.*

Alors il résulte de tout ce qui précède que, quand on compare *Philomena* avec les autres œuvres, on compare un texte champenois du XIIe siècle, transmis dans un „bon manuscrit" bourguignon du premier quart du XIVe siècle, avec un texte critique appartenant à la même periode et au même domaine linguistique et qui doit nécessairement contenir un grand nombre d'inexactitudes.

En second lieu, il faudra toujours tenir compte de la possibilité que des traits bourguignons se soient glissés dans le texte original.

Ces deux points déterminent la méthode à suivre dans nos recherches, qui ont pour but principal de voir si les arguments avancés contre l'authenticité de *Philomena* sont suffisamment fondés:

a. Nous examinerons d'abord si *Philomena* se comporte d'une

[1]) *Zeitschrift f. rom. Phil.*, 1909, p. 589, note.

autre façon que d'autres manuscrits de l'œuvre de Chrétien.

b. Nous établirons si les particularités signalées pour *Philomena* appartiennent aussi à la langue de l'*Ovide Moralisé.*

c. Ensuite nous tâcherons d'établir l'emploi de Chrétien, bien que ce travail ne se trouve qu'en rapport indirect avec notre étude.

Examinons maintenant les différences signalées et qui doivent plaider contre la paternité de Chrétien:

3. *el* — *ele* (< *illa*)

Dans le texte de *Philomena,* on rencontre 14 fois la forme *el,* 73 fois la forme *ele.*

Foerster déclare que la forme raccourcie est étrangère à la langue de Chrétien. Voir e. a. *Lancelot,* Einleitung, p. XVI (1899); *Wörterbuch,* p. 25 (1914); *Cligès*[4] (1921), note aux vers 1574, 2812, 5704; *Yvain*[3], note au vers 6639.

M. Salverda de Grave estime que *el* est une forme franco-normande, qui a été remplacée plus tard par *ele* (*Museum,* no. 17, 1910).

M. de Boer la considère comme une forme appartenant au langage parlé et qui figure surtout dans les œuvres littéraires de l'ouest. L'emploi serait donc en somme une influence littéraire sur le jeune Chrétien. Plus tard le poète aurait reculé devant cette hardiesse et ne se serait plus servi que de la forme plus correcte *ele* (*Philomena,* p. XXXVIII; *Romania,* t. XLI) [1]).

---

[1]) L'auteur d'*Eneas* et celui de *Pyramus et Tisbé* se servent indifféremment des deux formes. Pour d'autres formes appartenant à cette littérature et qui figurent dans l'œuvre de Chrétien, voir l'article de M. DE BOER dans la *Romania.*

Pour ce qui concerne l'influence d'*Eneas* sur Chrétien de Troyes, nous renvoyons au livre de M. WILMOTTE, *L'évolution du roman français*

Foerster a admis à la rigueur ce raisonnement, bien qu'il ait relevé cette dissemblance partout où il s'est prononcé contre la thèse de M. de Boer et qu'il ait supprimé les quelques rares *el* dans ses rééditions.

M. Schulz-Gora se prononce ainsi: „Wenn sich in einem relativ kurzen Text 14 mal *el* findet, und bei Cr. de Tr. kein einziges Mal, so muss das doch sehr auffallen". — *Zeitschrift für Rom. Phil.*, t. XXXVII (1913), p. 232.

On constate qu'on a absolument perdu de vue le caractère tout spécial, formulé plus haut, du texte édité par M. de Boer. Dans l'étude qui va suivre, nous en tiendrons compte autant que possible.

Relevons d'abord, afin de rendre notre comparaison aussi exacte que possible, une affirmation qui nous paraît erronée. Pour la question qui nous occupe, *Philomena* n'est pas un texte court. Il contient sur 1468 vers 87 fois le pronom personnel de la 3e pers. fem. sing. Dans les 1468 premiers vers, *Erec* en compte 20, *Cligès* 25, *Lancelot* 45, *Yvain* 41 et *Perceval* 21.

La première question qui nous occupera sera de savoir si notre „manuscrit" de *Philomena* se comporte d'une autre manière que les autres manuscrits en ce qui concerne l'emploi de la forme du pronom personnel dont il est question.

Un dépouillement soigneux des variantes nous a donné les chiffres suivants, indiquant combien de fois revient la forme raccourcie *el*.

---

aux environs de 1150 (Paris, 1903) et à l'introduction de l'*Eneas*, publié par M. Salverda de Grave dans les *Classiques français du M. A.*, 1925 (p. XXXVI). Cf. aussi Alfr. Dressler, *Einfluss des altfr. Eneas-Romanes auf die altfr. Literatur* (Göttingen, 1907).

Cligès[1]):

S	(Sud de la France, 13 siècle)	0
A	(Le copiste s'appelle Guyot, originaire de la frontière franco-champenoise. 13e s.).	14
M	(vers 719—4996; Sud de la Normandie, 13e s.). .	10
P	(Picardie, 13e s.)	7
B	(Picardie, 13e s.)	16
C	(sans indications)	7
T	(Est de la Picardie, 14e s.)	0
R	(Ile de France. Modèle picard, 13e s.)	4
O	(Manuscrit d'Oxford, sur 179 vers)	3

Erec[2]):

H	(Picardie, 13e siècle)	7
C	(Copiste Guyot, voir Cligès A)	4
P	(Picardie, 13e siècle)	0
B	(Bourgogne, 13e siècle)	1
V	(Picardie, 13e—14e siècle)	1
A	(Picardie, fin 13 siècle)	1
E	(Centre de la France, fin 13e siècle)	0

Remarque: Pour les manuscrits V, A, E, il faut tenir compte du fait que Foerster, à partir du vers 1506, n'en donne que ça et là les variantes (Einleitung, p. VI).

---

[1]) *Cligès* A aux vers 1038, 1387, 1574, 2997, 4102, 4113, 5409, 5763, 5785, 5875, 5956, 5968, 6213, 6398. *Cligès* M aux vers 892, 1387, 1574, 2916, 2997, 3824, 4102, 4113, 4117, 4406. *Cligès* P aux vers 466, 533, 1574, 2812, 4113, 5704, 6758. *Cligès* B aux vers 1574, 2919, 2997, 3824, 4102, 4113, 4367, 4375, 5104, 5704, 5705, 5716, 5968, 6213, 6287, 6758. *Cligès* C aux vers 1386, 1574, 2981, 2997, 3824, 5409, 6096.

[2]) *Erec* H aux vers 519, 1646, 2795, 2985, 6057, 6087, 6239. *Erec* C aux vers 519, 2670, 6057, 6087.

Lancelot[1]):

T	(Champagne, 13e siècle)	20
C	(Voir Cligès A)	2
V	(Picardie, depuis le vers 861, 13e siècle)	5
A	(Picardie, vers 31—5873, fin 13e siècle)	0
E	(Nord-Ouest, jusqu'au vers 5763, 13e s.)	5

Yvain[2]):

V	(Picardie, 13e siècle)	10
P	(Picardie, 13e siècle)	3
H	(Voir Cligès A)	11
F	(sans traits dialectaux marqués, vers 1—3974, 13e siècle)	9
G	(Champagne, 13e siècle)	18
A	(Picardie, fin 13e siècle)	2
S	(Picardie, 13e—14e siècle)	2
M	(sans traits dialectaux marqués, vers 1531—2158 et 2463—3712)	10

Guillaume d'Angleterre:

C	(Sud-Est de la Champagne, 14e s.)	3
P	(Picardie, 13e siècle)	1

---

1) *Lancelot* T aux vers 220, 902, 1062, 1064, 1408, 2528, 2942, 3781, 3826, 3908, 4044, 4264, 4265, 4384, 4434, 4634, 5288, 5393, 5428, 5878.

2) *Yvain* V aux vers 1760, 2090, 2432, 3045, 3330, 4802, 5033, 5250, 5819, 6661. *Yvain* H aux vers 1029, 1967, 2460, 2555, 3518, 4129, 4812, 5897, 5958, 6040, 6094. *Yvain* F aux vers 1665, 1775, 2463, 2562, 2602, 2751, 2900, 2928, 3053. *Yvain* G aux vers 1775, 1879, 2137, 2421, 2425, 2463, 2751, 3048, 4802, 4812 (deux fois), 5897, 5941, 5960, 6040, 6639, 6661, 6715. *Yvain* M aux vers 1578, 1658, 1729, 1879, 1886, 1906, 2562, 2976, 3330, 3331.

Constatations:

I. L'attitude des copistes, vis à vis de l'emploi de la forme raccourcie du pronom personnel de la 3e pers. fém. sing. est très variée, même celle d'un seul copiste pour les divers romans (Guyot: *Cligès* A, 14 fois; *Erec* C, 4 fois; *Lancelot* C, 2 fois; *Yvain* H, 11 fois).

II. Les manuscrits picards contiennent pour la plupart cette forme en nombre restreint (excepté B de *Cligès*, 16 fois).

III. Les manuscrits champenois (*Lancelot* T, 20 fois; *Yvain* G, 18 fois) et ceux qui ne présentent pas de traits dialectaux saillants (*Yvain* F, 9 cas sur 3974 vers et M, 10 cas sur 1876 vers) contiennent la forme *el* un nombre de fois relativement élevé.

L'auteur de l'*Ovide Moralisé* se sert des deux formes (voir e. a. tome II, livre IV: *ele* aux vers 118 et 119; *el* aux vers 123 et 130).

Conclusion:

L'emploi assez fréquent de la forme raccourcie du pronom pers. 3e pers. fém. sing. dans *Philomena*, „manuscrit bourguignon du premier quart du XIVe siècle d'un texte champenois du XIIe siècle", n'a rien d'étonnant et il fallait s'attendre à trouver la proportion de 14 cas sur 87 dans ce texte.

Une autre question et qui ne se trouve qu'en rapport indirect avec le problème que nous nous sommes proposé de résoudre, est de savoir si Foerster a eu raison, lorsqu'il a déclaré que *el* est étranger à la langue de Chrétien et s'il a bien fait de supprimer dans les rééditions les quelques cas qui s'en trouvaient dans les grandes éditions.

Ce qui plaide en faveur de cette thèse, c'est qu'à la rime on

ne trouve que la forme *ele* (*Erec* 195—6612; *Lancelot* 639—5215; *Yvain* 2440—5946; *Perceval* 37—777—4545). *El* ne se trouve qu'à l'intérieur du vers.

Ici, pour la forme qui nous occupe, la reconstitution du texte est rendue extrêmement difficile par plusieurs circonstances. D'abord la vieille langue est très libre dans l'emploi ou l'omission du pronom-sujet et les copistes, et peut-être les éditeurs, en ont largement profité; puis il y a l'alternance avec le pronom démonstratif *cele*. Enfin il importe de mentionner un autre fait. Un copiste peut mettre, en employant la forme qu'il préfère et sans rien changer au nombre des syllabes: *quele* ou *que el*. De même *quele* ou *quel*, quand le mot suivant commence par une voyelle.

Pour ce qui concerne l'emploi de *el* dans *Philomena*, il ne faut pas oublier non plus que l'auteur de l'*Ovide Moralisé* se sert lui-même des deux formes.

Par contre, ceux qui veulent examiner de près l'emploi de la forme raccourcie dans les divers manuscrits (pour la classification de ces manuscrits, nous renvoyons aux introductions de Foerster) constateront qu'elle se trouve fréquemment dans ceux qui ont été les plus utiles à la reconstitution du texte, excepté dans *Cligès* S.

Cligès, groupe a: S 0, A 14, M 10, P 7.

Erec, groupe a: H 7, C 4.

Lancelot: T 20, C 2, V 5.

Yvain: V 10, P 3.

On se demande si Foerster, qui a édité d'abord *Cligès* surtout d'après S, qui ne contient pas cette forme, ne s'est pas laissé influencer par ce fait.

En tout cas, vu notre matériel, on n'a pas le droit de dire que la langue de Chrétien ne contient pas cette forme. Cela est

même invraisemblable par le fait que précisément les copistes qui parlent à peu près le même dialecte que Chrétien, reproduisent en grand nombre la forme réprouvée.

Ce qui rend la thèse insoutenable, c'est que les copistes qui n'ont pas *el* dans leur idiome, du moins dans la langue littéraire appartenant à leur dialecte [1]), l'emploient dans leurs copies, car ici il ne peut être question d'introduction de cette forme.

Si on ne veut pas se contenter de reproduire le texte du meilleur manuscrit tout en y apportant des améliorations pour les fautes certaines, et qu'on veuille un texte critique dans le genre de ceux de Foerster, il faudra mettre, à notre avis, la forme *el*:

a. chaque fois qu'un manuscrit champenois contient cette forme et que la leçon est soutenue par celle d'un autre manuscrit;

---

[1]) Remarque. Comme tels on peut considérer p. e. GUYOT, le copiste de *Cligès* A, de *Lancelot* C, d'*Erec* C et d'*Yvain* H (voir FOERSTER, note au vers 5704 de *Cligès*[4]) et les copistes picards.

Dans *La Vie de Saint Quentin* et *Li Regrès Nostre Dame* de Huon le Roi de Cambrai, nous n'avons trouvé que la forme *ele*. Le *Vair Palefroi*, par contre, contient deux fois la forme raccourcie (aux vers 163 et 1216; *Les Classiques français du M. A.*).

Aucassin et Nicolette contient une fois la forme *el* (p. XII) contre 105 fois *ele*. Comme patrie de cette oeuvre on a proposé l'Ile de France, la Champagne, puis Arras (G. PARIS), le Hainaut (SUCHIER), le Sud du pays wallon (WILLMOTTE), Reims ou Rethel (MARIO ROQUES). Voir Introduction, p. XV et XVI de l'édition des *Classiques français du M. A.*, 1925.

Le *Mariage des sept Arts* par Jehan le Teinturier d'Arras présente uniquement la forme *ele* (13 fois; *même collection*).

Gautier d'Aupais, dont l'auteur est probablement originaire de la région Beauvais-Soissons (Introduction p. VI; *même collection*) n'offre qu'une fois la forme *el* (v. 285). Toutes ces oeuvres datent de la même époque que la plupart des copies de l'œuvre de Chrétien.

b. chaque fois qu'un manuscrit picard ou celui de Guyot présente cette forme et que la leçon est acceptable.

Nous basant sur ces principes, nous proposerions de lire *el* dans les vers suivants:

Cligès: 466 (avec P); 533 (avec P; amors féminin comme quatre vers plus loin); 1574 (avec A M B C); 2812 (P; R a *il* pour *el*); 2997 (A M B C); 3824 (B C M; *quil* pour *quel* S P R); 4102 (A B M); 4113 (A M P R B; étayé par la leçon fautive de T); 5409 (A C O); 5704 (*el*, leçon de la grande édition; *ele* S A T (+ 1, tous); *il* R; voir note de Foerster à ce vers dans Cl[4]); 5785 (A, étayé par une faute de R); 5956 (A); 5968 (A B; *quele* R P (+ 1); 6213 (B A); 6398 (A); 6758 (P B).

D'autres leçons avec *el* seraient aussi bonnes que celles qui ont été adoptées: 4406 M; 5104 B; 5705 B; 5716 B.

Erec: 519 (H C); 1646 (H, soutenu par E *quil*); 2670 (C); 2985 (H V A); 6057 (H C *el nel*; E + 1 *ele nel*); 6087 (H C); 6239 (H).

Lancelot: (La partie de Chrétien) 220 (T C); 1062 (T V E C); 1894 (V); 5288 (T V); 6038 (V F).

Dans le manuscrit T, qui se trouve le plus près de la langue écrite par Chrétien, on constate quelques leçons qui sont aussi bonnes que celles qui ont été adoptées:

1064; 2942; 3781 (requis pour le sens); 4044; 4264; 4265; 4434.

Yvain:

1029 (H; soutenu par V *quil*); 1658 (A M); 1760 (V); 1775 (G F; S *ele* + 1); 1967 (H *quel* ne; A (+ 1) *quele ne*; S *que ne*); 2090 (V); 2432 (V); 2460 (H); 2555 (H, étayé par A F, qui ont *quil* pour *quel*); 3045 (V P); 3330 (V

M); 3518 (H); 4802 (V G); 4812 (H G); 5033 (V); 5819 (V; S *il* pour *el*); 5897 (P H G); 5960 (P G); 6040 (H); 6094 (H); 6639 (G; A *il* pour *el*; les autres manuscrits ont une syllabe de trop); 6661 (V G; A *quil* au lieu de *quel*).

4 — *Deuxième objection de Foerster*
peüsse — peüst.
poïsse — poïst.

Philomena contient une fois *peüst*, à la rime (1071).

Selon Foerster, Chrétien ne se sert que des formes de *poïsse*. Voir: *Wörterbuch*, p. 25; *Erec*[2] (1909), vocabulaire, article pooir; *Cligès* (1884), Einleitung, p. LVII; *Lancelot* (1899), Einleitung, p. XVI.

Voici comment Foerster s'exprime dans son introduction au *Cligès* (p. LVII): „Gegenüber *eüsse, pleüsse*, u.s.f. kennt Christian sonst nur *poïsse* C 5606, I 434, 6729, *poïst* I 3994, P 3003; *poïssent* L 5058, so dass das vereinzelte, freilich wohl gesicherte *peüst* C 908 sehr absticht".

M. de Boer, qui a réuni tous les exemples où le subj. imp. du verbe *pooir* figure à la rime, conclut, se basant sur ces faits, que Chrétien s'est servi de la forme *peüst* avant le début de *Cligès* (*Philomena*, Morphologie, p. XXXVII).

Foerster rejette cette conclusion: „denn dann hätte der jugendliche Dichter die französische und fast gemeinfranzösische Form gebraucht und später, als formvollendeter Dichter, sie durch sein mundartliches *poïsse* ersetzt! Das umgekehrte ist der natürliche Weg". Voir e. a. *Wörterbuch*, p. 25, répétition ou résumé d'arguments publiés auparavant.

M. de Boer revient sur la question dans la *Romania*, t. XLI (1912) et maintient sa manière de voir en ajoutant qu'il voit dans cet emploi une influence littéraire sur le jeune Chrétien.

Fidèles à notre système, nous comparons d'abord *Philomena* avec les autres manuscrits.

Peüst figure à la rime dans les vers suivants:

Philomena,	v. 1071	peüst: seüst.
Erec,	v. 4890	H peüst: fust.
	v. 6086	H peüst: despleüst.
Cligès,	v. 908	A M P B S T R peüst: eüst.
	v. 848	P peüsse: eüsse.
	v. 1683	P peüssent: (à la rime avec foïssent? Les variantes ne sont pas complètes.)
	v. 4333	A peüst: eüst.
	v. 5606	A peüst: seüst.
Lancelot,	v. 4677	A peüst: (à la rime avec muet? Nous n'arrivons pas à reconstituer la leçon de ce manuscrit.)
Yvain,	v. 326	A S peüst: eüst.
	v. 1365	P peüst: eüst.
	v. 1422	G peüst: eüst.
	v. 3922	H peüst: eüst.
Guillaume d'Angleterre,	v. 26	P peüst: eüst.
Li Contes del Graal,	v. 8688	peüst: deüst.

Foerster signale encore dans son *Wörterbuch,* sous l'article pooir, *Yvain* 3914. Le texte porte *seüst,* mais la grande édition ne donne pas les variantes.

Nous constatons que Philomena n'en use pas autrement que 16 *manuscrits des autres romans.* A et P de *Cligès* présentent même 3 fois la forme, *Erec* H 2 fois.

L'auteur de l'*Ovide Moralisé* se sert des formes de *poïsse* et de *peüsse.* M. de Boer donne les exemples suivants:

poïssent: covrissent, livre III, 436 (Cf. livre III, 517);

peüst: *deüst*, livre III, 525 (*Ovide Moralisé*, tome I, p. 19).
Pourtant les formes de *peüsse* l'emportent en fréquence: tome II, livre IV, vers 2882, 3218, 4077, 6012; livre VI, vers 1239, 1253.

Conclusion:
L'apparition de la forme *peüst* à la rime ne peut d'aucune façon témoigner contre l'authenticité de Philomena.

Ainsi que nous l'avons fait pour *el*, nous allons voir si l'assertion que Chrétien se serait servi exclusivement des formes de *poïsse* est suffisamment fondée.

M. Wilmotte, qui a publié *Guillaume d'Angleterre* [1]) d'après le manuscrit P, celui de la Bibliothèque nationale, a conservé la forme *peüst*, répudiée par Foerster (à la rime, au vers 26).

Dans ses notes, l'éditeur fait la remarque que la leçon suivie par Foerster est moins bonne (p. 103).

Au vers 908 de *Cligès*, Foerster remplace *peüst* par *seüst*. Dans la note à ce vers il s'exprime ainsi: „*seüst*: so freilich nur C gegen *peüst* der übrigen Hss., das unkristianisch ist, aber all diesen schreibern die einzige gelaüfige Form, daher sie nach Möglichkeit sicheres *poïsse* ihrer Vorlage durch Aenderungen zu entfernen trachten" (*Cligès*, 4e édition). [2])

Ici une seule remarque pourrait suffire: dans ce cas particulier, il ne s'agit pas d'éloigner une forme de *poïsse*, puisque le mot rime avec *seüst* [3]).

---

[1]) *Les Classiques français du moyen âge*, 1927.
[2]) Voir la note 2 à la page 57 de notre étude.
[3]) En adoptant la méthode de Foerster, nous pourrions admettre pour *Philomena* que l'auteur de l'*Ovide Moralisé*, qui se sert de pré-

M. Zenker a protesté énergiquement contre une pareille reconstitution du texte: „Uber dies ist F.'s Behauptung, dass *peüst* Chr. v. Fr. fremd sei, nicht richtig; es begegenet *Cliges* v. 908 im Reime zu *eüst*, wo F. es freilich zuerst kl. *Cliges*[2] durch *seüst* ersetzt. Aber *peüst* ist gesichert durch F.'s Handschriftenschema kl. *Cl.*[3], S. LXXIII, da alle Hss. *peüst* haben, *seüst* allein in C begegnet. Wenn F. in der Anm. zu 908 kl. *Cl.*[3] erklärt, das „besser gesicherte" *peüst* habe unter allen Umständen aus dem Text entfernt und durch *seüst* ersetzt werden müssen, da es die einzige Stelle im ganzen Chrétien ist, wo dieser Fall vorkommt", so ist dieses Verfahren natürlich unzulässig: ein „besser" oder „schlechter gesichert" gibt es nicht, sondern nur ein „gesichert" und sein Gegenteil: „durch die Überlieferung ausgeschlossen." Formen aber, die gesichert sind, müssen aufgenommen werden, auch wenn sie sonst nicht begegnen. Stand *seüst* im Original, so wäre anzunehmen, dass mindestens vier Schreiber dies unabhängig voneinander in *peüst* geändert hätten, ohne dass

---

férence des formes de *peüsse*, ou son modèle, a substitué *peüst* à *leüst*, de sorte qu'il faudrait lire:

Ph., 1070 Mout eüst grant mestier d'aïe
Et mout vosist, s'il li leüst
Que sa suer son estat seüst.

Comparez *Yvain*,
Texte de la grande édition:

1420 Ce qu'elle plore et qu'ele list
Vosist qu'ele leissié eüst
Et qu'a li parler li leüst.

1422 G Et que a lui parler peüst
(lui: V H G A S)

Mais est-ce qu'on a besoin de supposer une substitution? L'examen des variantes rend ceci superflu.

zu der Änderung der geringste Grund vorlag — eine im höchsten Grade unwahrscheinliche Annahme" (*Zur Mabinogionfrage*, p. 65).

L'examen des variantes se trouvant à l'intérieur des vers nous a appris que les formes de *peüsse* apparaissent surtout dans les manuscrits de Cligès. Nous faisons suivre le résultat du dépouillement des 3000 premiers vers:

Cligès 1—3000

55	poïst	dans le texte;	peüst P B T.
147	poïsse	„ „ „	peüsse P B T, puisse R S.
260	puissent	„ „ „	peüssent P T R.
453	deüst	„ „ „	peüst T R.
656	poïsse	„ „ „	peüsse P B T.
657	poïst	„ „ „	porroit A B T.
816	poïst	„ „ „	seüst M B.
848	seüsse	„ „ „	peüsse P.
908	peüst	„ „ „	seüst C.
1178	poïst	„ „ „	deüst A B T.
1206	pooit	„ „ „	poïst A.
1489	pooit	„ „ „	poïst A.
1582	poïst	„ „ „	sans variantes
1683	poïssent	„ „ „	peüssent P, puissent R, peuwissent T.
1888	pooient	„ „ „	poissent M C.
2251	poïst	„ „ „	sans variantes.
2679	poïst	„ „ „	post S, peüst P B T R.
2986	poïst	„ „ „	peüst P, puisse B C T R, porroit S.

Nous pouvons compléter ces données par les suivantes: Une forme de *peüsse* apparaît:

Erec:	dans	les	variantes	de	16 vers. [1])
Cligès:	„	„	„	„	31 vers.
Lancelot:	„	„	„	„	10 vers.
Yvain:	„	„	„	„	15 vers.
Guillaume:	„	„	„	„	7 vers. [2])

Maintenant nous désirerions nous prononcer sur le problème de l'emploi des formes de l'imparfait du subjonctif du verbe *pooir* [3]).

A la rime on trouve 8 fois une forme de *poïsse*:

[1]) *Erec* 1301, 1664, 2258, 2425, 3141, 4200, 4890, 4983, 6086, 6093, 6097, 6385, 6393, 6395, 6398, 6846. *Cligès* 55, 147, 260, 453, 656, 848, 908, 1683, 2679, 2722, 2986, 4332, 4333, 4406, 4419, 4478, 4758, 4868, 5267, 5386, 5606, 5866, 5929, 6159, 6175, 6234, 6277, 6361, 6364, 6368, 6415. *Lancelot* 470, 1507, 1939, 2001, 2334, 2607, 4330, 4523, 4624, 4677. *Yvain* 326, 1242, 1365, 1422, 1502, 2482, 2794, 2878, 3136, 3922, 3998, 4186, 5082, 6422, 6798. *Guillaume* 26, 1390, 1401, 1703, 1877, 2770, 2952.

[2]) Tous ces chiffres doivent être augmentés, et considérablement, à en juger par le texte de l'édition de M. Wilmotte. Ce texte porte: *aucune fois une forme de poïsse*, une fois *peüst* à la rime (v. 26) et 10 fois à l'intérieur du vers. Quatre fois sur dix, Foerster n'a pas mentionné la variante.

[3]) Les formes de *poïsse* ne sont pas exclusivement champenoises. (Voir Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français*, § 404, Remarque). Voici quelques exemples dont nous avons recueilli les 6 premiers dans la *Chrestomathie de l'ancien français* de Bartsch-Wiese, 12e édition:

poïsse, *Geste des Loherens*, 181.
podist, *Fragment de Jonas*, 16.
poïst, *Ami et Amile*, 279.
peuissent, Froissart, *b*, 115.
poïssent, *Roman de Tristan*, 21.
poïssent. Marie de France, *Fables*, Prologus, 9.
puist, dans une charte de Tournai de l'an 1239 (Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français* III, p. 14).

T de *Cligès*, 1683. Le copiste, originaire de la région orientale de

Cliges 1683, 5606; *Lancelot* 3440, 5078; *Yvain* 264, 436, 6741, 4002; en laissant de côté et *Philomena* et *Perceval,* on compte 2 fois une forme de *peüst*: *Cligès* 908, *Guil.* 26.

Nous avons constaté que les formes de *peüsse* apparaissent surtout dans Cligès et là très souvent bien soutenues: 5 fois par deux manuscrits: aux vers 453, 4758, 5929, 6159, 6361; 8 fois par trois manuscrits: aux vers 55, 147, 260, 656, 4419, 4478, 5386, 5866; deux fois par quatre manuscrits: aux vers 2679, 4868. Seul le manuscrit S ne présente jamais cette leçon à l'intérieur du vers.

Au vers 2482 d'Yvain, la leçon de *peüsse* est donnée par cinq manuscrits.

La conclusion suivante s'impose: Chrétien de Troyes préfère les formes de *poïsse,* mais se sert aussi de celles de *peüsse,* le plus souvent dans Cligès.

5 — *Troisième objection*

Fel au cas régime.

Ph., 630 Ce ne fu joie ne deliz
Au traïtor, *au fel tirant.*

---

la Picardie, écrit *peuwissent* pour *poïssent.*

A de *Cligès,* 1206 et 1489. Guyot donne *poïst,* là où tous les autres manuscrits présentent l'imparfait.

M *et* C de *Cligès,* 1888. Ces deux manuscrits donnent *poïssent.* Le copiste de M est Angevin.

Le roman d'Eneas (*Les Classiques français du M. A.,* 1925), édité par M. Salverda de Grave d'après le manuscrit de Florence, datant de la fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle, présente les deux formes. Le copiste est originaire de l'Est de la France (Introduction, p. XI.) et les formes de *poïsse* peuvent provenir de lui.

L'auteur de l'*Ovide Moralisé,* probablement Bourguignon, emploie les deux formes.

Il résulte de ce qui précède que tous les copistes ne doivent pas être nécessairement portés à changer un *poïst* de leur modèle en *peüst.*

Foerster a déclaré que cette forme est impossible dans une œuvre de Chrétien: *Cligès*[3] (1910), *Wörterbuch*, p. 25.

M. de Boer, qui a signalé le premier cet emploi frappant (*Ph.*, p. XXXVIII), fait remarquer d'abord que l'auteur de *Philomena* se sert au vers 11 de la forme régulière dans une expression analogue: „a tirant felon". On peut se trouver en présence d'une simple négligence, d'une influence littéraire anglo-franco-normande ou d'un emploi populaire (voir aussi *Romania*, t. XLI (1912), p. 94—100.

Définissons d'abord bien le cas qui nous occupe. Le texte de *Philomena* contient 15 fois la forme *fel* et 5 fois la forme *felon*, employées régulièrement. Puis une fois *fel* au cas régime.

Nous avons trouvé un cas analogue, c'est à dire l'emploi d'un nominatif de substantif ou d'adjectif „à accent mobile" au cas régime, dans:

Yvain, 3619 Troi sont qui *traïtre* me claimment (sans variantes). Comparez Yvain 6005: Por voir, mes sire Gauvains aimme Yvain et *conpaingnon* le claimme Et Yvains lui.
Ensuite dans les variantes suivantes:

Erec, 899 C. *Miaudres* cos nos covient ferir.
6845 E. Luist la clartez de tot la *mendre*.
Cligès, 1709 C. Car *traïtre* et traïson
Het deus plus qu'autre mesprison.
2352 M. Au los et a l'otroi mis *sires* Gaugain.
Yvain, 1998. Quant vos mon *sire* oceïstes (M—1).
3141 A. Se le vit len *fel* et hardi.
4246 H. Ne cuit que *graindre* effrois feïst.
4335 G. En tel *compeigne* mout se fie.
4336 G. Et tel *compeigne* ne het mie.
Perceval, 364 Li enge deu nostre *sire*.

Dans les exemples suivants, la forme du nominatif singulier est employé pour celle du nominatif pluriel:

Cligès, 970 M. Car li *mieldre* sont li plus sor.
Perceval, 6254 Li *fel* giu par lor anvie
. . . .
se firent maus e a nos biens
quant il an la croix le leverent.

L'emploi de *fel* au cas régime est fréquent dans l'*Ovide Moralisé*:

Livre VI, 2093 Li autre dieu, qui la malice
Sorent dou *fel* plain d'avarice....
2059 Et dou *fel* qui, par son outrage,
Fu escorciez a grant hontage....
1294 Et saouler ton *fel* corage.
Livre V, 1721 Encor m'est il vis que je voie
Pyreneüs, le *fel tirant.*

De même *fel* au nominatif pluriel:

Livre VI, 1691 Li vilain *glout* et *fel* saillirent.
1730 Li vilain *fel* et de put'aire
Deboutent la dame et dechacent.
1748 Et dist: „Vilains vilz, wis de grace,
De cortoisie et de pitié,
Vilains *fel,* plain de mauvestié,
Vilain *glout* et de put'afaire,
Tout iors mais puissiez vous tel faire....
843 Li iuïf *fel* et de put'aire
Honteuse mort li firent traire.

Voir encore *Ovide Moralisé,* livre V, 180; livre IV, 6157.

Après les exemples que nous avons donnés, tirés du texte et des variantes des romans de Chrétien et de l'*Ovide Moralisé,*

il nous paraît difficile de maintenir l'apparition de la forme „fautive" comme argument contre l'authenticité du petit conte.

Nous croyons avec FOERSTER que l'emploi dont il est question est étranger à la langue de Chrétien. Vu le nombre restreint des variantes et leur caractère peu convaincant, il faut dire que ce poète a consciensieusement conservé la déclinaison traditionnelle des noms à accent mobile. Mais, d'autre part, en considérant la déclinaison dans *Philomena* et le grand nombre des cas où le mot *fel* est employé „correctement", il faut en dire autant de l'auteur de ce poème. Il est évident que la tournure a été introduite dans le texte par un copiste. A priori il n'est pas impossible que l'auteur de l'*Ovide Moralisé* l'ait trouvée dans son modèle. On rencontre, en effet, des cas analogues dans des textes du Nord et on sait que beaucoup de poèmes ont passé par les mains de copistes de ces contrées.

Li Ave Maria en Roumans [1]):

95 Le fiel ostés *fel* et amer
De chiaus ki vous volent amer.

Courtois d'Arras [2]):

247 Nous avons trové *fel* vilain [3]).

Nous avons trouvé aussi un exemple dans *Roland*:

1632 Plus *fel* de lui n'out en sa cumpagnie.

Pourtant nous ne chercherions pas dans cette direction l'explication de l'apparition de la forme irrégulière dans *Philo-*

[1]) Huon le Roi de Cambrai, *Oeuvres*, éditées par A. LANGFORS. (*Les Classiques français du moyen âge*, 1913).
[2]) Edité par E. FARAL (*Mêmes publications*, 1922).
[3]) Voir aussi *Philomena*, p. XXXIX.

mena. La façon dont l'auteur de l'*Ovide Moralisé* traite et les substantifs à accent mobile en général et le mot *fel* en particulier est très significative. Il serait facile de multiplier les exemples que nous avons donnés. Aussi croyons-nous que c'est à ce poète et copiste qu'il faut attribuer l'insertion de la forme étrangère dans le texte original.

6 — *Quatrième objection* (*nes, neïs*)

Ph., 192 *Nes* la mesniee Hellequin

Foerster formule ainsi sa quatrième objection: „Mann vermiszt ein *neïs*, welch ältere Form noch an manchen Stellen aus *nes* im Kristian wiederherzustellen ist (s. meine Anm. zu kl. *Erec*[2] 6608 und zu *Cligès*[3] 1901, 4533, 5243 und 5525) und die doch gerade im ältesten Werk zuerst vorkommen sollte" (*Cligès*[3], p. VII) [1]).

Dans la note au vers 3320 d'*Yvain*, grande édition, Foerster avait dit: „*Nes* ist bei Christian immer einsilbig, nie *neïs*".

Dans le *Wörterbuch*, p. 211, nous lisons: „Meist *nes*, doch öfters auch *neïs*".

M. de Boer a réfuté suffisamment cette objection dans son article paru dans la *Romania*, t. XLI (1912): „Le mot se rencontre *une fois* dans un vers où nous pourrions, au besoin, introduire la forme *neïs* en supprimant l'hiatus."

Ajoutons, bien que ce soit absolument superflu, que *nes*,

[1]) L'ordre chronologique des œuvres de Chrétien de Troyes, auquel Foerster fait allusion, est celui-ci:

Ovidiana, Erec, Cligès, etc. Il serait peut-être bon de revenir de cet ordre en mettant les adaptations d'Ovide entre *Erec* et *Cligès*.

Voir e. a.: Stefan Hofer, *Beiträge zu Kristians werken* (*Zeitschrift für Rom. Phil.*, t. XLI, p. 408 et suiv.). Myrrha Borodine, *Le Moyen Age*, mars-avril, 1911. M. Wilmotte, *Romania*, t. XLIII, 1914, note, p. 116. Foster E. Guyer, *The Influence of Ovid on Crestien de Troyes*, p. 232 et suiv. (Chicago, 1921).

comptant une syllabe, se trouve dans les vers suivants: *Erec* 521, 2209; *Cligès* 397, 1098. *Mesniee,* comptant deux syllabes, figure dans *Erec,* 1231: De ma mesniee et de ma cort.

De même dans *Erec* 1862, 1980; *Lancelot* 1202.

Mesniee, comptant trois syllabes, se trouve dans *Erec* 2309 et *Yvain* 726.

On s'étonne de voir reparaître le même argument dans les rééditions ultérieures (voir aussi *Wörterbuch,* p. 25) et on aurait aimé que M. Schulz-Gora (*Zeitschrift f. rom. Phil.* XXXVII, 1913), qui se range à l'avis de Foerster en renvoyant à la note de celui-ci dans *Cligès*[3], eût au moins fait une restriction pour cet argument.

7 — *Cinquième argument de Foerster*

„(Man vermiszt) die Endung *-omes*" (*Cligès* [3] et [4], Introduction, p. X; *Wörterbuch,* p. 25). Il s'agit de la 1e personne pluriel du présent et du futur de l'indicatif et nous ajoutons, de l'impératif.

Foerster nous apprend sur l'emploi de ces formes dans l'œuvre de Chrétien: „Gewöhnlichem *-ons* der 1 Pluralis steht entgegen die dialektische Form *-omes* in folgenden Fällen: *avomes* I. 5255, 6269, beidemal mit *somes* reimend, das aber seinerseits mit *homes* C. 366, 5622, I. 2035 reimt; *savomes* C. 5863, *veomes* I. 5321, *alomes* L. 2260, *portomes* P. 3714. Ebenso im Futur: *verromes* P. 5660, *consantiromes* L. 5285 (?)" (*Cligès,* grande édition, 1884, Introduction, p. LVIII).

Voir aussi *Wörterbuch,* p. 213.

a Comparons maintenant nos textes:

Philomena. -ons: avons 1464; devons 956;
serons 1358, 1361; savrons 958.

-omes: somes 318.
(voir C. de Boer, *Romania*, t. XLI).

Soit 4 fois une forme en *-ons* et une fois *somes*.

Erec (les 1468 premiers vers).

-ons: irons 64; devons 907;
avons 929, 1140; poons 1159, 1288;
orrons 1161, avrons 1162 (porrons B A V);
redevons 1244; serons 1290.

-omes: feromes 898; savomes 43 (savons H P E A);
avomes 670 (avons P A H).

Impératif:

traions 896; (soyons 897, forme empruntée au subjonctif, peut être laissé de côté);
recomançomes 930 (recomançons C B V A);
alons 1139.

Soit 12 fois la forme avec terminaison *-ons*, chaque fois sans variante, contre 4 fois avec *-omes*, dont une seule indiscutable.

Erec (1469—2938).

1828 otroions (outroient B P V A E);
1956 avons;
2804 gaaignons;
2805 somes (serons B).

Dans cette tranche nous trouvons le même état de choses que dans *Philomena*.

Cligès (Les 1468 premiers vers).

-ons: avons 27 (à la rime); savons 28 (à la rime);
avons 1301; faillons 1308 (falrons B T R).

-omes: somes 366 (à la rime), 1298;
avomes 1299 (avons B M R S T).

Impératif:

passons 1307; assaillons 1307 (à la rime).

Soit 6 fois la forme avec terminaison *-ons*, 2 fois *somes* et une fois *-omes*, fort discutable.

Cligès (1469—2936).

-ons: avons 1847 (veons S) (à la rime); irons 1848 (alons B) (à la rime); randrons 1853 (ferons T S, enterrons B) (à la rime); randrons 1854 (prendrons C R T P, pendrons M) (à la rime).

Impératif:

chanjons 1845, prenons 1846.

Soit en tout 6 fois la forme en *-ons*.

Lancelot (les premiers 1468 vers).

-ons: otroierons 161 (otroiromes A) (à la rime);
dirons 162 (disonmes A) (à la rime);
irons 180 (alons A);
irons 232 (iroumes A, iriens C);
porrons 650; ferons 712; irons 1386 (iromes T).

Soit en tout 7 fois la forme en *-ons* (les variantes sont négligeables).

Il est inutile de montrer ici que la même terminaison domine dans l'*Ovide Moralisé*.

On constate que l'emploi dans *Philomena* est le même que dans les parties examinées de *Cligès* et de *Lancelot*, tandis que la forme en *-omes* apparaît quelquefois dans *Erec*. Il s'ensuit qu'il faut écarter ce cinquième argument de Foerster aussi délibérément que les précidents.

8 — *Sixième argument de Foerster*
iere, iert.

„Kristian hat ausschlieszlich die ältere Form der 3 Impf. *iere*, nicht *iert*: die soviel jüngeren Hss. haben es meist ausgemerzt" (Voir *Cligès*[3], p. VIII; Cligès[4], p. X; *Wörterbuch*,

p. 25—26 et p. 213; *Zs. f. S. u. L.*, t. XXX (1910), p. 151, rem. 5. Notes aux vers *Erec*[2] 2316, *Cl.*[3] 72, *Yv.*[4] 218 etc.).

Dans la note au vers 2316 d'*Erec* nous lisons: „*iere*; alle Hss. haben *iert* oder *ert*, und so durch die Bank jedesmal, wenn das Wort in dem Versinneren steht. Aber im Reim steht nur *iere*". „Da auf diese Weise für Kristian die 3. Impf. mit *iere* gesichert ist, müssen sämtliche Stellen im Versinnern dementsprechend gebessert werden, da die Imperfekte auf *iert* den Schreibern zufallen. Wenn ein Vokal auf das Wort folgt, habe ich stets stillschweigend gebessert" etc.

On voit que l'assertion de Foerster est uniquement basée sur le fait que la forme à la rime est *iere*. Il doit en résulter que Chrétien ne connaît pas l'autre forme. Ici Foerster a commis une grave erreur.

Comparons d'abord nos textes:

Philomena:

à la rime: *iere* 1168.

iert suivi d'une voyelle: 474—1026—1066—1165.

iert suivi d'une consonne: 188—219—480—1019.

Erec (les 2936 premiers vers).

iere — aucune fois.

iert — 686—687—2316—2413—2460—2647.

Dans tous ces cas, *iert* est suivi d'une voyelle. Pour *iert* suivi d'une consonne: *Erec* 3976, 4219, 4942, 5322, 5741, 6275, 6956.

Cligès (les 2936 premiers vers).

iere. — aucune fois.

iert suivi d'une voyelle: 855—2261—2413—2448.

iert suivi d'une consonne: 1539 (Pour d'autres exemples, voir 4592—4958—5601—5159).

Lacelot (les 2936 premiers vers).

iere — aucune fois.

iert suivi d'une voyelle: 487—1097—1359—1361—1445—1668—2555.

iert suivi d'une consonne: 513—1062—1520.

Yvain (tout entier, soit 6818 vers).

iere. — aucune fois.

iert devant une voyelle: 218—573—954—972—1114—1378—2848—2850—2957—3538—3559—3699—4144—4386—4760—4873—5557—6038.

iert devant consonne: 424—535—5649.

Et les variantes de tous ces cas? Souvent nous trouvons *est* et *estoit,* une fois *iere* (*Cligès* S 2261) deux fois *ere* (*Cligès* S 2413, *Yvain* V 4760), chaque fois devant voyelle. C'est tout. Et nous avons noté 53 exemples! Nous croyons à propos de citer ici les termes de FOERSTER même: „Hier anzunehmen, die Schreiber hätten *iere* dort überall ausgemerzt, geht nicht an" (*Wörterbuch,* p. 26).

Nous savons que *iere* est la forme qui figure à la rime.

Nous constatons que Chrétien se sert de *iert* à l'intérieur du vers, devant voyelle et consonne, à la césure ou non.

Nous concluons que l'emploi dans *Philomena* est absolument le même que dans les autres romans.

Remarque I. — On sait que FOERSTER, dans les rééditions, a remplacé, autant que possible, *iert* par *iere,* croyant qu'un poète qui se sert d'une certaine forme à la rime ne peut pas employer une autre forme à une autre place. Il en résulte que les vers offrent quelquefois un mélange auquel les divers manuscrits ont également contribué. Ça et là, le mot introduit ne se trouve dans aucun manuscrit, p.e. *Erec* 3976, 5741. Curieuse est aussi la remarque au vers 4221: „*iert* — *ert* alle Hss. (nur in H fehlt die Zeile), während nach 2316 (s. dazu)

iere stehen soll. Man kann es durch eine leichte Aenderung (*avoit*) *tel v.* einführen."

Remarque II. — Pour le principe qui doit guider l'éditeur dans le choix entre *iert* et *iere*, M. DE BOER (*Romania*, t. XLI) a attiré l'attention sur l'étude de Cornu: *La chute de la voyelle finale* (*Rom. Forschungen*, t. XXIII; pour *iert-iere*, p. 108—110). Nous pouvons admettre avec Cornu, que l'e final de la forme en question s'est maintenu plus longtemps à la pause, donc à la rime et à la césure, que dans son emploi proclitique. Cette règle générale se trouve confirmée partiellement par le fait que Chrétien de Troyes se sert encore de *iere* à la rime. Mais Cornu n'avait pas le droit d'en conclure aussi que ce poète s'en servait également à la césure. Ici il faut s'incliner devant le témoignage unanime des manuscrits. Aussi le critique a tort, à notre avis, de proposer une autre leçon pour *Erec* 6513. Ce cas ne se trouve pas isolé. Nous estimons qu'un éditeur n'a pas le droit d'introduire d'autres formes dans le texte que celles qu'il trouve dans ses manuscrits, à moins qu'il se trouve en présence d'une faute évidente. Citons encore, à l'appui de notre opinion, un passage de Cornu même (p. 109):

„Dans les onze mille vers du Roman de Rou, où l'on ne rencontre que *lores*, qu'il soit proclitique ou non, où *or* et *encor* sont à la proclise, *ore* et *encore* à la pause, mais rarement, *ert* (*ou iert*) *est la seule forme qu'il employe et toujours dans le corps du vers. La seule exception est le vers* 6012 *où ere rime avec frere.*"

Nous pouvons ajouter un fait analogue, plus convaincant.

Dans les 6000 premiers vers *d'Eneas* [1]), *ert* est la seule forme qui figure à la l'intérieur du vers. Souvent cette forme se trouve devant une pause très sensible:

[1]) *Eneas*. Roman du XIIe siècle, édité par J. J. SALVERDA DE GRAVE. Tome 1 (*Les Classiques français du M. A.*, 1925).

1437 En dolor *ert* et en grant mal.
1849 Quant arriva en cest païs,
esgarez *ert*. Que fole fis....
2443 Vialz *ert* et laiz et regrouiz....
3994 Car plus blanche *ert* que nois ne glace.
4417 Forz *ert* et mervoilles legier....
4868 Vespre *ert*, n'i volt donc faire plus....

D'autres fois, cette pause est plus légère. Nous ne citons que

5455 Riches om *ert* de halt parage....

A la rime, nous ne trouvons que la forme *ere*: 56—2160—2338—2818—3565—3928, excepté au vers 5859.

Notons encore que le texte a été édité d'après un manuscrit qui date de la fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle, de sorte qu'il serait difficile d'avancer ici: „die soviel jüngeren Hss. haben es meist ausgemerzt."

9 — *Dernier argument de Foerster*

Celui-ci concerne l'apparition du nom „Crestiiens li Gois" dans le texte de *Philomena*: „Ich schliesze mit dem letzten Einwand: derselbe Kristian wird sich doch in seinem Erstlingswerk nicht *Crestiiens li Gois* und später *Crestiiens de Troies* genannt haben" [1]). *Wörterbuch*, p. 27.

Nous avons consacré un chapitre à part à la question soulevée par ce nom. Qu'il nous soit permis, cependant, de placer

---

[1]) Il est assez intéressant de comparer les termes de Foerster avec ceux de M. Guyer: „Crestien named himself in *Erec* Crestien de Troyes. We have proven *Philomena* a later work. It is obvious that Crestien would not have named himself subsequently after the small town of Gouais, Troyes being the capital of Champagne" (*Op. cit.*, p. 244).

ici encore une réflexion. Après l'article de Gaston Paris, paru dans l'*Histoire littéraire*, Foerster s'exprime ainsi: „Die Wahrscheinlichkeit, dass die Episode unserm Kristian gehört, muss unbedingt zugegeben werden. Einmal ist die Sprache, zumal die Reime in den a. a. O. veröffentlichten Bruchstücken echt kristianisch, anderseits hat derselbe Le Gouais in gleicher Weise ein anderes, ebenfalls selbständiges Gedicht (*Piramus und Tisbe*) ebenso in seine endlose Reimerei unverändert aufgenommen" (*Lancelot*, p. CLXXXIII et suiv.).

Nous en concluons que la mention seule du nom n'empêchait pas Foerster d'attribuer ce conte à Chrétien [1]). Nous croyons avoir réfuté les autres considérations.

Maintenant que nous avons traité à fond les arguments de Foerster, nous nous permettons d'attirer l'attention sur la méthode de critique peu convenable de ce savant. Foerster a mêlé à un débat qui aurait dû rester scientifique des éléments „subjectifs", qui ont beaucoup nui à l'éclaircissement du problème que nous étudions. En voici quelques exemples.

M. de Boer n'aurait pas mentionné la forme *iere* qui figure à la rime au vers 1168 de *Philomena*. Foerster reproduit constamment cette assertion, e. a. dans *Cligès*[4] (1921), bien que M. Zenker lui eût signalé cette erreur: „F. behauptet, der Hg. erwähne diese Form überhaupt nicht, während er sie doch S. XXXIV ausdrücklich zitiert: „3 sg. imparf. de *estre* est

---

[1]) On voit que M. Cohen s'est trompé en croyant que l'apparition du nom de *Crestiiens li Gois* dans le texte de *Philomena* avait déterminé l'attitude de Foerster par rapport à l'attribution du conte à Chrétien: „.... il paraît impossible qu'il (= Chrétien de Troyes) se présente à nous sous deux noms aussi différents, et c'est cela surtout qui a amené M. Foerster à nier que la *Philomène* insérée dans l'*Ovide moralisé* fût véritablement de Crestien" (*Revue des Cours et Conférences*, no. 10, 1926, p. 174).

iere (1168: *riviere*) et *ert* (188, ou *ert?*)" (*Zur Mabinogionfrage*, p. 64. Halle a. S., 1912). — M. de Boer dit dans une note de son édition critique de *Pyrame et Thisbé* (*Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam*, 1911): „J'espére avoir l'occasion d'exposer bientôt ailleurs les raisons qui me font croire que les premières œuvres de Chrétien de Troyes, y compris *Erec*, appartiennent à la littérature de l'ouest de la France" (p. 23). Foerster en fait ceci: „Kurz vorher hatte er (= M. de Boer) sich, um seine These u. a. U. zu retten, hinreiszen lassen, zu behaupten, Kristian habe anfangs, und zwar den *Erec* eingeschlossen, westfranzösisch geschrieben und erst später, nach seiner Uebersiedlung nach Troyes, champagnisch schreiben gelernt!" [1])

M. de Boer s'était prononcé contre l'attribution de *Guillaume d'Angleterre* à Chrétien. On se demande ce que cette opinion peut avoir à faire avec le débat sur *Philomena*. „Es mutet einen sonderbar an, wenn man sieht, wie z.B. der Hg. der *Philomena*, der die Verfasserschaft Kristians für sie trotz der schweren Bedenken ohne weiteres angenommen hat, angesichts der ganz anders ubereinstimmenden Sprache des *Wilhelmsleben n'est pas convaincu que l'auteur de ce poème soit Chrétien de Troyes*. Das heiszt doch soviel als das eigene Kamel durch das Nadelohr durchspaziren lassen und jemand andern nicht den richtigen Faden durchziehen lassen wollen." [2])

On comprend qu'une pareille méthode de combat ait suscité une riposte analogue. M. Zenker, après avoir cité les „vielfachen und schweren Bedenken" comme Foerster se plaisait à appeler ses arguments, continue: „Das ist alles! Man sieht deutlich, wie F. nach Gründen sucht, *Philomena* unserem

[1]) *Wörterbuch*, p. 26.
[2]) *Wörterbuch*, p. 30—31.

Chr. absprechen zu können, aber beim besten Willen ausser den paar angegebenen geringfügigen Kleinigkeiten nichts hat entdecken können.... F. aber ist diese Autorschaft unbequem, weil eben hier einmal Chr.'s ziemlich enger stofflicher Anschluss an seine Quelle, seine stoffliche Unselbständigkeit, klar zu Tage liegt. Deshalb sucht er mit der Lupe nach irgendwelchen Gründen, die Dichtung Chr. absprechen zu können. Der Wunsch ist der Vater des Gedankens"[1]). Voir aussi le compte-rendu du *Wörterbuch* de Foerster par M. de Boer dans le *Museum* (22e jaargang, no. 5, 1915).

b — EXAMEN DES ARGUMENTS DE M. HILKA

M. Hilka, qui consacre ses soins aux rééditions des œuvres de Chrétien, se prononce ainsi sur le cas de *Philomena*:

„Die Erwähnung der *mesniee Hellequin* (192), der *costume as François* (280) und die *schematische Deskription eines schulmässigen Stils* (127), besonders aber die *merkwürdige Art des Dichters sich mitten in der Erzählung zu nennen* (734) [2]), scheinen mir verdächtig, freilich der Exkurs gegen die launische und ungerechte Minne (403—448) von Kristians Art nicht allzuweit abzustehen" (Kristian von Troyes *Yvain, Romanische Bibliothek*. Textausgabe, 1926, p. XXXIV).

1. *Ph.*, 191 Un diaspre ou un baudequin
Nes la mesniee Hellequin
Seüst ele an un drap portreire.

Nous avouons que nous ne saisissons pas la portée de cette réserve. Est-ce que cette mention n'est pas compatible avec la date à laquelle écrivait Chrétien? Voici ce que nous apprend

[1]) *Zur Mabinogionfrage*. Halle a. S., Niemeyer, 1912.
[2]) Voir p. 15 ss. et p. 69s. de notre étude.

M. Lot: „.... les premiers témoignages concernant la „Mesnie Hellequin" se placent aux XIIe siècle".

„Le plus ancien témoignage se trouve dans l'histoire d'Orderic Vital qui, vers 1140, raconte comme un fait historique arrivé pendant une nuit de janvier 1092, la rencontre de Gauchelin, prêtre de Saint-Aubin, avec la „familia Herlechini" (éd. Le Prévost III, 371)" [1]).

Est-ce que Chrétien, poète champenois, n'a pu entendre parler de cette troupe turbulente? „En France cette croyance (à la chasse sauvage) a été universellement répandue, mais c'est seulement dans le Nord-Est et la Normandie que la mesnie a un chef du nom de Hellequin" [2]).

Et la forme du mot? La plus ancienne forme est Herlequin. „Néanmoins, depuis le XIIIe siécle, la forme Hellequin est la plus usitée" [3]). Et notre copie est du XIVe siècle.

Probablement M. Hilka pense à autre chose.

C'est un manque d'„orientation" qu'il reprocherait à l'auteur, qui aurait oublié que son héroïne est Grecque. Alors l'objection aurait la même portée que celle concernant le vers 280 de *Philomena*:

2. 278 Se vos esgardiiez a droit
Vos devriiez proiier einçois,
— Tel est *la costume as François* —
Que cil qui viaut la chose avoir,
S'il a tant proesce et savoir,
Del avoir se painne et travaille,....

---

[1]) F. Lot, *La Mesnie Hellequin* (*Romania*, t. XXXII, 1903, p. 437).
[2]) *Idem*, p. 434, note.
[3]) *Idem*, p. 437.

Ce dernier illogisme avait été déjà relevé par J. Acher, qui n'y attachait pas d'ailleurs la même importance que M. Hilka. „Est-il admissible que *Philomena* ait dit en parlant d'une coutume de son pays: Tel est la costume as François? Le manuscrit utilisé par l'auteur de l'*Ovide moralisé* n'aurait-il pas par hasard „francisé" légèrement un „*as Grejois*" de l'original?" [1]).

Mais est-ce qu'on ne rencontre pas le même manque de „couleur locale" dans l'œuvre de Chrétien? Guenievre se lamente et se reproche la mort de son amant Lancelot:

Lancelot, 4236 Cil dui cop l'ont mort, ce me sanble:
Ne l'ont mort autre *Breibançon.*

Est-il admissible que cette insulaire parle de ces brigands du continent?

Yvain, 5980 Einçois asanbleront les rives
De *Sainne* et sera prime none,
Se la bataille nel te done.

Cette mauvaise sœur, qui jure de ne rien céder de ses biens à sa cadette, n'aurait elle pas pensé plutôt aux rives d'une rivière qu'elle connaît?

Que *Philomena* soit de Chrétien de Troyes ou d'un autre auteur, étant donné que l'œuvre témoigne d'un haut degré de connaissances et d'une culture supérieure pour l'époque, nous ne voyons pas comment une petite négligence, pareille à celles dont nous venons de parler, peut être sérieusement imputée à faute et entrer en ligne de compte pour la question de l'attribution [2]).

---

[1]) *Zeitschrift für Romanische Philologie,* 1909, p. 589, note.

[2]) Nous trouvons un curieux exemple de manque de „couleur locale" dans les vers suivants, tirés de l'*Ovide Moralisé,* t. II, 4e livre:

3. La description schématique dans un style scolastique du passage suivant:

Ne sanbloit pas nonain velee,
Car granz mervoille iert a retreire
Son jant cors et son cler vieire,
Que ne poïst, ce croi, sofire
A totes ses granz biautez dire
Li sans ne la langue Platon
Ne la Omer ne la Caton,
Qui mout furent de grant savoir.
Don ne doi je pas honte avoir
Se je apres ces trois i fail,
Et j'i metrai tot mon travail.
Desqu'anpris l'ai, n'an quier recroire:
Plus dirai qu'an ne porroit croire,
Primes del chief et puis del cors.
Plus estoit luisanz que fins ors
Trestote sa cheveleüre.
Tel l'ot Deus feite que Nature
Mien esciant i fausist bien,
S'ele i vosist amender rien.
Le front ot blanc et plain sanz fronce;
Les iauz plus clers qu'une jagonce;
Large antr'oel, sorciz aligniez:
Nes ot ne fardez ne guigniez;
Le nés ot haut et lonc et droit,
Tel con biautez avoir le doit;

---

69 Touz li mondes par toi s'en voise:
Ligorgnon a *hache danoise*,
Et Pentheüs li renviez
Sont par toi mort.

Fresche color ot an son vis
De roses et de flor de lis;
Boche riant, levres grossettes
Et un petitet vermeillettes
Plus que samiz vermauz an grainne,
Et plus soef oloit s'alainne
Que pimanz ne basmes n'ançans;
Danz ot petiz, serrez et blans;
Manton et col, gorge et peitrine
Ot plus blans que n'est nule ermine;
Autressi come deus pomettes
Estoient ses deus mamelettes;
Mains ot gresles, longues et blanches,
Gresles les flans, basses les hanches.
Tant par fu bien fet li sorplus
Que tant bele rien ne vit nus,
Car Nature s'an fu penee
Plus que de nule autre rien nee,
S'i ot tot mis quanqu'ele pot.
Avuec la grant biauté qu'ele ot
Sot quanque doit savoir pucele.
Ne fu pas mains sage que bele,
Se je la verité recort.
Plus sot de joie et de deport
Qu'Apoloines ne que Tristanz:
Plus an sot voire voir dis tanz.
Des tables sot et des eschas,
Del vieil jeu et del „sis et as",
De la bufe et de la hamee.
Por son deduit estoit amee
Et requise de hauz barons.

D'espreviers sot et de faucons
Et del jantil et del lanier;
Bien sot feire un faucon muiier
Et un ostor et un tercuel,
Ne ja ne fust ele son vuel
S'an gibier non ou an riviere.
Avuec c'iert si bone ovriere
D'ovrer une porpre vermoille
Qu'an tot le mont n'ot sa paroille.
Un diaspre ou un baudequin
Nes la mesniee Hellequin
Seüst ele an un drap portreire.
Des autors sot et de grameire
Et sot bien feire vers et letre,
Et, quant li plot, li antremetre
Et del sautier et de la lire:
Plus an sot qu'an ne porroit dire,
Et de la gigue et de la rote.
Soz ciel n'a lai ne son ne note
Qu'el ne seüst bien vieler,
Et tant sot sagement parler
Que solemant de sa parole
Seüst ele tenir escole.

Dans son modèle latin, l'auteur du petit conte avait trouvé:

Ecce venit magno dives Philomela [1]) paratu,
Divitior forma, quales audire solemus
Naidas et Dryadas mediis incedere silvis,
Si modo des illis cultus similesque paratus.

[1]) On sait que les manuscrits d'Ovide, copiés en France, donnent ce nom écrit avec n (Philomena). Voir e. a. Appendice I de *Philomena*.

On peut donc dire que le poète français ne doit pas à son modèle les données pour la description des beautés physiques de son héroïne et de ses perfections morales et intellectuelles. Est-ce qu'il a été original? Non certes, il s'est conformé, et M. Faral l'a dejà remarqué, aux prescriptions de la rhétorique que l'on enseignait dans les écoles. M. Faral [1]) cite les passages suivants, pris dans l'*Ars versificatoria* de Mathieu de Vendôme:

„Non est.... pretermittendum utrum persona de qua agitur debeat describi, an ejus descriptio pretermitti.... Si.... agatur de efficacia amoris, quomodo scilicet Jupiter Parrasidis amore exarserit, prelibanda est puelle descriptio et assignanda puellaris pulcritudinis forma que Jovem impulit ad vitium corruptionis".

„Et notandum quod cujuslibet persone duplex potest esse descriptio: una superficialis quando membrorum elegantia describitur, scilicet homo exterior; alia intrinseca, quando interiores hominis proprietates, scilicet ratio, fides, patientia, honestas, vel vitia, ut superbia, luxuria, et cetera epiteta interioris hominis, scilicet ad laudem vel ad vituperium, exprimuntur".

M. Faral est d'avis que la théorie de Mathieu de Vendôme doit être à peu près celle qui inspirait l'enseignement dans les écoles.

Ainsi l'auteur de *Philomena*, pour expliquer les événements qui suivent, notamment la passion effrénée de Terée, obéit aux préceptes de la rhétorique. Mais on a constaté le même fait pour d'autres poètes. „Lorsqu'Eneas fait son entrée à Carthage et se présente à Dido, le poète insiste sur sa beauté, bien que Virgile n'en parle point. Il la rappelle encore lorsque

[1]) E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge*, p. 101 et 104 (Paris, 1913).

le même héros vient se promener sous les fenêtres de Lavine" [1]). Erec choisira la fille du „vavassor" pour femme, mais l'auteur a eu soin de donner une description de la beauté d'Enide [2]). Ici le portrait moral n'est qu'ébauché:

547 Mout est bele, mes miauz assez
Vaut ses savoirs que sa biautez.
Onques Deus ne fist rien tant sage
Ne qui tant fust de franc corage.

La grande beauté de Soredamors rend compréhensible l'amour d'Alexandre. Les quelques traits concernant le moral de la jeune fille (*Cligès*, v. 447 ss.) précèdent son portrait physique (v. 770—845). L'amour de Fénice et de Cligès est également justifié en quelque sorte par leur beauté, que Chrétien n'oublie pas de nous tracer (v. 2717 ss.; 2761 ss.).

Nous constatons donc que, pour les conceptions, le poète n'en use pas autrement dans *Philomena* que dans *Erec* et *Cligès*.

Mais il est clair que M. Hilka ne fait de réserve qu'à cause de la forme des descriptions. Ici nous croyons à propos d'emprunter de nouveau un passage à la précieuse étude de M. Faral:

„Il a été remarqué que les descriptions des romans du moyen âge représentent un type de beauté uniforme et constamment le même; mais on n'a pas assez dit que ces descriptions étaient faites, toutes, selon les mêmes procédés, conçues selon le même plan et tracées dans le même style. Si l'on en

[1]) E. Faral, *Op. cit.*, p. 101. L'auteur mentionne encore *Troie*, v. 1216 ss.; v. 17557 ss; *Partonopeus*, v. 3985 ss.; *Cligès*, v. 778 ss.; *Yvain*, v. 1462 ss.; etc. Nous n'insistons que sur les exemples pris dans l'œuvre de Chrétien.

[2]) v. 402—442.

cherche l'explication, on la trouvera dans l'enseignement de l'école, où l'on s'exerçait à décrire et où l'on apprenait les règles du genre" (p. 103). M. Faral cite même un des modèles que donne Mathieu de Vendôme:

Auro respondet coma, non replicata magistro
Nodo descensu liberiore jacet;
Dispensare jubar humeris permissa decorem
Explicat et melius dispatiata placet.
Pagina frontis habet quasi verba faventis, inescat
Visus, nequitie nescia, labe carens.
Blanda supercilia via lactea separat, arcus
Dividui prohibent luxuriari pilos.
Stellis preradiant oculi Venerisque ministri
Esse favorali simplicitate vovent.
Candori socio rubor interfusus in ore
Militat, a roseo flore tributa petens.
Non hospes colit ora color, ne purpura vultus
Languescat niveo disputat ore rubor.
Linea procedit naris non ausa jacere
Aut inconsulto luxuriare gradu.
Oris honor rosei suspirat ad oscula, risu.
Succincto modica lege labella tument.
Pendula ne fluitent modico succincta tumore,
Plena dyoneo melle labella rubent.
Dentes contendunt ebori, serieque retenta,
Ordinis esse pares in statione student....

On peut constater, en comparant la description de Philomène avec ce modèle latin, que le poète du petit récit a développé les mêmes éléments, à peu près dans le même ordre et il faut avouer que l'appréciation de M. Hilka est très bien fon-

dée. M. Faral a démontré le même état de choses pour le portrait de Camille dans *Eneas* (3987—4006).

Maintenant nous allons voir si Chrétien de Troyes fait vraiment exception à la règle, si ses portraits sont conçus d'après un autre plan, écrits dans un autre style.

a. Les éléments de ses portraits sont les mêmes que dans les autres auteurs et ils se suivent dans le même ordre: il décrit les cheveux, le front, les sourcils, les yeux, le nez, la bouche, les dents, la couleur du visage, le menton, le cou, la gorge et la poitrine (Voir le portrait d'Enide dans *Erec*, v. 402—42, de Soredamors dans *Cligès*, v. 770—845. Cf. *Perceval*, v. 1786—1805). Chrétien ne tracera pas le portrait de Fénice, mais il a le schéma dans l'esprit:

Cligès, 2735 Por ce que j'an diroie mains,
Ne *braz* ne *cors* ne *chief* ne *mains*
Ne vuel par parole descrivre.

b. Comparons maintenant le style et les expressions.

Les cheveux [1]): Auro respondet coma.
Eneas, 4009 Chevous ot sors, lons jusqu'as piez
a un fil d'or les ot treciez.
Philomena, 140 Plus estoit luisanz que fins ors
Trestote sa cheveleure.
Erec, 424 Por voir vos di qu'Iseuz la blonde
N'ot tant les crins sors ne luisanz
Qu'a cesti ne fust neanz.
Cligès, 2776 Si chevol sanbloient fin or.
Cligès, 790 Li penon sont les treces sores
Que je vi l'autre jor an mer.

[1]) Voir aussi *Thèbes*, v. 3814—15.

Perceval, 1789 Que il fussent tuit de fin or
Tant estoient luisant e sor.

Le front: Pagina frontis habet quasi verba faventis, inescat
Visus, nequitie nescia, labe carens.

Eneas, 3989 Lo front ot blanc et bien traitiz.
Philomena, 145 Le front ot blanc et plain sanz fronce.
Erec, 427 Plus ot, que n'est la flors de lis,
Cler et blanc le front et le vis.
Cligès, 808 El front, que deus a feit tant cler....
Perceval, 1791 Le front ot blanc e haut e plain.

Les yeux: Stellis preradiant oculi.
Eneas, 3992 Les ielz rianz et trestoz liez.
Ph., 146 Les iauz plus clers qu'une jagonce.
Erec, 433 Li oel si grant clarté randoient
Que deus estoiles resanbloient.
Cligès, 814 Sanblent deus chandoiles qui ardent.
Perceval, 952 Cler e riant furent li oel.

Les sourcils et l'„entrœil":
Blanda supercilia via lactea separat, arcus
Dividui prohibent luxuriari pilos.
Eneas, 3991 Les sorciz noirs et bien dolgiez....
Ph., 147 Large antr'oel, sorciz aligniez....
Perceval, 1795 Sorcix brunez e large antruel [1])....

Nous glissons sur les descriptions du nez, qui est haut, long, droit (*Ph.*, 149), beau (*Eneas*, 3993), bien fait (*Cl.*, 817—2778), droit et „estandu" (*Perceval*, 1798), de la bouche, qui est riante (*Ph.*, 153, *Cl.*, 820), des lèvres, du cou etc., mais nous

[1]) La traduction de W. Foerster: „Abstand der Augen voneinander" paraît inexacte.

croyons à propos de juxtapposer celles des dents et de la figure.

Les dents: Dentes contendunt ebori, serieque retenta,
Ordinis esse pares in statione student....
Eneas, 3999 Menu serrees ot les denz,
plus reluisent que nus argenz.
Ph., 158 Danz ot petiz, serrez et blans.
Cl., 826 Et quel sont li dant an la boche?
Li uns si pres de l'autre toche,
Qu'il sanble que tuit s'antretaingnent;
....
que li dant
Ne fussent d'ivoire ou d'arjant.

La couleur du visage:
Candori socio rubor interfusus in ore
Militat, a roseo flore tributa petens.
Eneas, 3994 Car plus blanche ert que nois ne glace;
Entremellee ert la color
Avenalment o la blanchor.
Ph., 151 Fresche color ot an son vis
De roses et de flor de lis.
Cl., 817 et del cler vis
Ou la rose cuevre le lis,
Einsi qu'un po le lis efface,
Por miauz anluminer la face.
Erec, 427 Plus ot, que n'est la flors de lis,
Cler et blanc le front et le vis.
Sor la blanchor par grant mervoille
D'une color fresche et vermoille,

Que Nature li ot donee,
Estoit la face anluminee.
Perceval, 1799 E mialz li avenoit el vis
Li vermauz sor le blanc asis
Que li sinoples sor l'argent.

Voilà pour l'exécution des descriptions.

Mais il y a plus. L'auteur d'*Eneas,* aprés avoir tracé le portrait de Camille, dit ceci:

4001 Que diroie de sa bialté?
An tot lo plus lonc jor d'esté
Ne diroie ce qu'en estoit,
De la biauté qu'ele avoit....

Cette idée que les moyens manquent au poète de rendre la beauté de son héroïne dans toute sa grandeur revient et dans *Philomena* et dans les autres romans. Voir pour *Philomena* ci-dessus, v. 129—136.

Cligès, 774 Car tant an est riche la taille
Que n'est mervoille, se j'i fail
Et si metrai tot mon travail.
Cligès, 2737 Car se mil anz avoie a vivre,
Et chascun jor doblast mes sans,
Si perdroie je tot mon tans,
Einçois que le voir an deïsse.
Bien sai, se m'an antremeïsse,
Que tot mon san i espuisasse
Et tote ma painne i gastasse,
Que ce seroit painne gastee.
Cligès, 2721 Onques deus qui la façona

Parole a home ne dona,
Qui de biauté dire seüst
Tant qu'an cesti plus n'an eüst

Il y a une autre idée, commune aux romans que nous confrontons ici et qui se trouve encore dans d'autres poèmes: la beauté de l'héroïne ou du héros est telle que la Nature (ou Dieu) ne saurait plus refaire son œuvre.

Eneas, 3915 Onques plus bele criature
d'Ome vivant ne fist nature.
Ph., 142 Tel l'ot Deus feite que nature
Mien esciant i fausist bien
S'ele i vosist amender rien.
167 Car nature s'an fu penee
Plus que de nule autre rien nee,
S'i ot tot mis quanqu'ele pot.
Erec, 412 Car tote i ot mise s'antante
Nature qui feite l'avoit.
Ele meïsmes s'an estoit
Plus de cinc çanz foiz mervelliee
Comant une sole foiiee
Tant bele chose feire sot;
Ne puis tant pener ne se pot
Qu'ele poïst son essanpleire
An nule guise contrefeire.
Cligès, 2780 Con miauz le sot feire nature
Que an lui mist trestot a un
Ce que par parz done a chascun.
Cligès, 2732 Ce fu miracles et mervoille,
C'onques a sa paroille ovrer
Ne pot nature recovrer.

Perceval, 1802 Por anbler san e cuer de gent
Fist dex de li passe mervoille
N'onques puis ne fist la paroille
Ne devant fete ne l'avoit.

Nous concluons donc que, si M. Hilka a raison de dire que la description dans *Philomena* est schématique et faite dans un style d'école, il en faut dire autant des portraits de Chrétien.

c — OBSERVATIONS SUR QUELQUES PARTICULARITÉS CITÉES AILLEURS

Jusqu'ici nous n'avons traité que les objections avancées contre l'attribution du petit conte à Chrétien de Troyes. Elles avaient été formulées par les éditeurs des œuvres du poète champenois. Ce sont les seules qui aient été alléguées pour mettre en doute l'authenticité de *Philomena.* Dans le cours de nos recherches nous avons rencontré d'autres observations qui, bien qu'elles n'aient pas été avancées dans la même intention que celles de Foerster, demandent également un examen de notre part.

Il y a d'abord les particularités constatées par M. de Boer dans son introduction au texte critique. Nous leur consacrerons quelques lignes, parce qu'elles pourraient être avancées comme des arguments contre la paternité de Chrétien.

1. „*Detuert* (799) n'est pas attesté pour Chrétien. La forme se trouve e.a. *Guill. d'Angl.,* 914" (*Ph.,* p. XXIX).

Philomena, 799 Si se debat et se *detuert,*
A po que de peor ne muert.

Guill. d'Angl, 913 S'estaint de soif et de fain muert,
Si se debat et se *detuert.*

A l'intérieur des vers:

Yvain, 1159 H. *Cligès,* 5811 C (tuerdent).

W. Foerster [1]) mentionne encore *Yvain,* 3511 H (Note au vers 914 de *Guill. d'Angl.,* grande édition). La variante porte *detort* (P H).

Nous avons déjà rappelé que ce manuscrit H est des confins de la Champagne.

2. „La forme *viez,* venant directement de *vĕtus* (cf. *Er.,* 407) ne se trouve pas à la rime dans notre poème. Par contre on trouve aux vers 270 et 556 la forme viauz (vĕclus): miauz" (*Ph.,* p. XXIX).

Ph., 269 Et certes je voldroie miauz
Estre foibles, chenuz et viauz, ...
556 C'est droiz d'ome, quant il est *viauz,* ....

Nous avons rencontré les exemples suivants:

Erec., 2687 Chevalier corènt qui miauz miauz,
Il n'i remaint juenes ne *viauz.*
Lanc., 2461 Tuit diënt ce que dit li uns
Que herbergier le viaut chascuns
Aussi li juenes que li *viauz.*
Id., 1859 Si li vient uns moinnes mout *viauz*
A l'ancontre devant ses iauz.

A l'intérieur du vers nous trouvons la forme dans *Erec* 1985 et 6513 et dans *Lancelot* 1722, 1954 et 1972.

3. M. Fabriek, qui a fait une étude de la proposition adjective dans les romans de Chrétien, fait la remarque suivante: La tournure *„quel que — substantif — que"* ne se trouve que dans

[1]) Voir aussi *Wörterbuch,* p. 237.

Philomena" [1]). Voici les deux exemples qui figurent dans ce poème:

67 Qu'il ira quel que tans qu'il face.
(Leçon suivie par l'éditeur contre D^4 et D^5).
1056 An quel que leu que li cors gise.

Cette remarque de M. Fabriek est assez imprévue après les exemples de cette tournure que lui-même a cités à la page 54 de son livre: *Perceval,* 599—666—5610—8178. Nous pouvons ajouter *Perceval,* 8688.

Mais on rencontre cette tournure aussi dans les autres romans de Chrétien.

Voici le résultat de nos recherches:

Cligès, 176, texte de la grande édition, d'après A M P B C;
1066 C, sans second que;
4112, texte, d'après C P.
Lancelot, 1064 T; 2361 T.
Yvain, 4346, texte, d'après V H F;
5803, texte, d'après V H F G;
3850 H F G;
5755 P.
Guillaume, 861 C.

4. M. Schulz-Gora a relevé la particularité suivante:
nel = *ne la* [2]).

[1]) P. Fabriek, *La construction relative dans Chrétien de Troyes,* p. 171 (Groningen,1924).

[2]) O. Schulz-Gora, *Zeitschrift für rom. Phil,* XXXVII, p. 233 et 239. M. Hilka, rappelant qu'il y a d'autres romanistes qui doutent de l'authenticité de *Philomena,* attire spécialement l'attention sur cette étude (*Yvain,* Textausgabe, Nachwort, p. XXX). Il est vrai que M. Schulz-Gora dit expressément qu'il se refuse à croire que le petit conte appartient à Chrétien, mais cet auteur n'a pas eu l'intention de faire considérer ses observations, remarques et améliorations proposées au texte critique comme des arguments contre la paternité de Chrétien.

Ph., 462 Si l'a Deables anchanté,
Qui de mal feire ne repose,
Que par soi seul panse et propose
Qu'a force prandre li estuet,
Se par amor vaintre *nel* puet,
Ou par nuit mener an anblee,....

Le manuscrit D^1 et le groupe *y* portent *ne puet.* Il s'agit donc simplement, comme l'a remarqué M. SCHULZ-GORA, de savoir quelle leçon il faut suivre. *Nel* (= ne la) est, d'après ce critique, généralement considéré comme un trait picard, étranger au champenois, de sorte qu'il faudrait mettre la leçon de *y* et D^1.

La forme en question serait donc due à un copiste, comme celles qui figurent dans les variantes des romans de Chrétien:

Yvain: 884 F S; 1324 A; 3319 V; 3585 A; 3935 H S; 6691 A.
Lancelot: 394 E; 2832 A; 1727 A;

Dans *Perceval* 8526, *nel* peut être considéré comme la combinaison de *ne* et *le neutre*:

8525 E la pucele fu m'amie,
Mes ensi *nel* fu ele mie
Qu'ele onques me deingnast amer
N'ami ne me deingnoit clamer.

Son refus catégorique est basé d'un côté sur les mêmes considérations que celui de Foerster, de l'autre côté sur l'opinion qu'il se forme du style de *Philomena*. Comme cette opinion résulte d'une interprétation erronée des vers 216 à 235 du récit, nous ne traitons pas ce dernier argument à part. Ce passage est très compréhensible, si, comme l'a déjà montré M. DE BOER, on admet que les vers 219 à 232 sont dits par l'interlocuteur imaginaire (Voir C. DE BOER, *Zeitschrift für rom. Phil.*, XXXVII, p. 637—40). Tout au plus peut on reprocher au poète une transition trop brusque, amenée par le vers 233:

Mes or leissons lor loi ester.

(Voir ce que nous avons dit d'une lacune possible, p. 40 et 41).

De même *Lancelot*, 5423 Ques chose est ce? nel me celez!

On trouve la forme aussi dans l'*Ovide Moralisé*: tome II, livre VI, v. 115 Pallas ne li deigne foïr,
Ne plus *nel* (= Arachné) veult amonester,
et dans *Piramus et Tisbé* [1]):

668 (Tisbé) Vait s'en fuiant par une voie
Et crient que li lions nel voie,....

On constate donc que la forme n'est pas exclusivement picarde et il se peut que l'auteur de l'*Ovide Moralisé* ne l'ait pas trouvée dans son modèle, mais l'ait introduite lui-même dans le texte.

Conclusion du chapitre II

Nous croyons avoir réfuté suffisamment les objections qui ont été formulées contre l'authenticité de *Philomena*. D'abord nous avons soutenu qu'il faut considérer le texte critique de *Philomena* comme un manuscrit unique du premier quart du XIVe siècle qui nous conserverait un conte du XIIe siècle. Ce serait un bon manuscrit, mais qui pourrait présenter toutes les particularités et déviations qu'on remarque aussi dans d'autres copies de romans du XIIe siècle. Alors on n'a qu'à examiner si certaines formes qui ont été considérées comme étrangères à la langue de Chrétien et qui se trouvent dans *Philomena* ne se rencontrent pas dans les copies des romans de Chrétien.

Le dépouillement des textes et des variantes nous a montré que, pour la forme *el* et celles de *peüsse*, la plupart des manuscrits se comportent tout à fait comme *Philomena*, de sorte que,

[1]) Edition DE BOER (*Les Classiques français du M. A.*, 1921).

si un des grands romans de Chrétien ne nous était conservé que dans un seul manuscrit, il présenterait les mêmes particularités. Nous avons démontré ensuite que ces particularités appartiennent à la langue de Chrétien.

L'examen des textes et variantes nous a fait voir que Chrétien se sert de *iert* à l'intérieur des vers et de *iere* à la rime, tout comme c'est le cas dans *Philomena*.

L'emploi de la terminaison *-ons* en de *nes* n'aurait dû donner lieu à aucune remarque. L'emploi de la forme du nominatif *fel* au cas régime est contraire à la langue de Chrétien, mais provient probablement de l'auteur de l'*Ovide Moralisé*. La même négligence, pour le mot *fel* et pour des mots analogues, se trouve aussi dans d'autres manuscrits.

La tournure *quelque* .... *nom* .... *que* appartient probablement à la langue de Chrétien, tout comme le mot *viauz* < *vĕclus*, qui figure à la rime. Nous nous sommes étendus sur l'observation de M. Hilka concernant le plan et le style du portrait de Philomène et nous avons démontré que cette observation s'adresse au même titre aux descriptions de Chrétien.

Il n'y a rien dans *Philomena* qui s'oppose à l'attribution du conte à Chrétien de Troyes. Voilà le résultat de notre étude.

Nous serions en droit de considérer que le but que nous nous sommes proposé est atteint. Il est pourtant juste de relever, après les arguments opposés à la thèse G. Paris—C. de Boer, ce qui, avant nous, a été avancé en sa faveur.

3 — ARGUMENTS POUR L'ATTRIBUTION DE PHILOMENA A CHRÉTIEN DE TROYES

a. *Arguments empruntés au style de* Philomena

Rien ne paraît plus subjectif que le jugement sur le style

d'une œuvre, basé sur une simple lecture, vérité que nous avons eu l'occasion de constater en comparant les appréciations émises sur le style de *Philomena* par les différents critiques. Tandis qu'il y a des savants qui reconnaissent au petit conte des mérites et qualités qui lui assigneraient une place honorable parmi les œuvres de Chrétien, il y en a d'autres qui vont jusqu'à refuser à l'auteur le moindre mérite littéraire.

Nous avons déjà rappelé que GASTON PARIS était d'avis que le style de *Philomena* ressemblait beaucoup à celui des grands romans de Chrétien. Il estimait que le récit était „bien mené et écrit avec agrément et facilité". Voici comment il caractérise l'art du poète: „Il raconte dans ses petits vers, trottant paisiblement deux à deux, l'épouvantable histoire des deux filles de Pandion comme il raconterait toute autre aventure; il ne s'émeut pas, il garde toujours le même ton: on sent qu'il ne voit pas en esprit les scènes qu'il représente; il se plaît, dans les moments les plus saisissants, à de longs dialogues froids et subtils. En revanche il est clair, simple, agréable, souvent élégant dans l'expression" [2]).

M. SUDRE jugeait le conte quelque peu plus sévèrement: „Nisi quaedam simplicitas et elegantia his versibus frigidioribus esset ornamento atque moribus color novus datus esset, parvi nobis pretii esset hoc unius maximorum medii aevi poetarum opus" [1]). Voretsch ne trouvait pas de différence

[1]) *Histoire littéraire* XXIX, p. 492. Après les qualités brillants du style de Chrétien, G. PARIS en a relevé les défauts habituels au moyen âge: „la banalité, la monotonie, la minutie, l'absence de souffle, d'éclat, et d'ampleur" (*Manuel d'ancien français*, p. 102). Voir pour l'analyse psychologique de l'œuvre de Chrétien: *La Femme dans l'oeuvre de Chrétien de Troyes*, par Myrrha BORODINE (Paris, 1909).

[2]) *Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon libros quomodo nostrates medii aevi poetae imitati interpretatique sint*, p. 46 (Paris, 1893).

appréciable entre le style de *Philomena* et celui des grands romans de Chrétien: „In Auffassung und Stil sind wesentliche Unterschiede gegenüber Crestien von Troyes nicht zu bemerken, was sich aber bei einem Zeitgenossen oder Nachahmer unseres Crestien leicht erklären liesse" [1]). Le passage du vers 403 au vers 448 de *Philomena*, où le poète fait une digression sur l'amour capricieux et cruel („ungerechte Minne" est bien une méprise) n'est pas trop éloigné, d'après M. Hilka, de l'art de Chrétien.

W. Foerster [2]), d'autre part, qualifie le style de *Philomena* de „style de chroniqueur„" et M. Cohen croit constater une différence très marquée entre la première et la seconde partie du récit. La première serait de beaucoup supérieure à la seconde, au point que ce savant serait porté à croire que la partie racontant l'horrible aventure de Philomène aurait été ajoutée par „un remanieur sans adresse à un récit laissé inachevé" [3]).

---

[1]) *Einführung in das Studium der altfranz. Lit.*, 1913.

[2]) *Wörterbuch*, p. 24.

[3]) *Revue des Cours et Conférences*, no. 12, p. 305 (Paris, 1926). M. Cohen trouve le jeu de mots de la fin de *Philomena*:

1466 (Li rossignos) Chante au plus doucement qu'el set
Par le boschage: „Oci! Oci!"

de fort mauvais goût: „Le conte finit donc, comme un vulgaire fabliau, sur un jeu de mots." On sait que Chrétien était loin d'avoir la même aversion. Voici un exemple d'un jeu de mots, qui n'a ni le mérite d'être original ni l'excuse d'être adroitement tourné:

Cligès, 541 La reïne garde s'an prant
Et voit l'un et l'autre sovant
Descolorer et anpalir
Et sospirer et tressalir,
Meis ne set por quoi il le font
Fors que por *la mer* ou il sont.
Espoir bien s'an aparceüst,
Se *la mers* ne la deceüst;

Il convient donc de s'adresser à des études plus spéciales qui, au moyen de déductions basées sur une analyse linguistique, stylistique et psychologique de l'œuvre, arrivent à des conclusions d'où l'élément subjectif est mieux éliminé.

Dans son introduction au texte critique, M. DE BOER a consacré trois chapitres à des sujets qui touchent au style. Le premier traite de procédés généraux du style, procédés appartenant moins au poète qu'à son temps, déblayant ainsi le terrain pour la recherche des éléments appartenant en propre à l'auteur du récit. Néanmoins l'éditeur a pu constater ici des traits qui lui rappelaient l'art du grand poète champenois: „En résumant nous retrouvons donc dans le *Philomena les procédés de style d'Erec, de Cligès, de Lancelot, d'Yvain*: une lecture attentive, mieux que des statistiques, nous montre dans l'emploi que fait de ces procédés l'auteur de notre poème *la juste mesure qui manque dans un poète comme Raoul de Houdenc*" (p. LII). Dans le deuxième chapitre, M. DE BOER a étudié le vocabulaire et les moyens d'expression et par une série de rapprochements qui comprend le fond du vocabulaire de *Philomena*, il a démontré que *toutes* les expressions du conte se trouvent dans les romans de Chrétien (p. LXXV) [1].

Dans le troisième et dernier de ces articles, *Le Philomena comparé avec sa source latine et avec les poèmes de Chrétien de Troyes au point de vue littéraire*, M. DE BOER a signalé quelques

---

Meis la mers l'angigne et deçoit
Si qu'an *la mer* l'amor ne voit;
Qu'an *la mer* sont et *d'amer* vient,
Et c'est amors li maus quis tient.

[1]) Cf. aussi STEFAN HOFER, *Beiträge zu Kristians Werken* (*Zeitschrift f. Rom. Phil.*, 1921, p. 410).

traits que le poète du récit a de commun avec Chrétien de Troyes:

a. l'analyse psychologique des caractères;

b. „une tendance à critiquer les idées ou les formes littéraires qui blessaient son goût ou heurtaient ses conceptions morales";

c. „un grand souci de composition et de clarté dans le récit, un goût prononcé pour les situations ou les discours énigmatiques et l'insertion dans le récit de longs dialogues, dont le style est du plus pur Chrétien" (p. C 1).

Dans son livre, intitulé *Etude sur le style des premiers romans français en vers* (1150—75),[1] M. Gunnar Biller a étudié aussi *Philomena*. Après les objections de W. Foerster, l'auteur croit plus prudent de se réserver sur l'attribution du conte à Chrétien de Troyes. Mais au cours de son étude, il a toujours eu le problème présent à l'esprit et il y revient dans ses dernières pages. „M. de Boer, l'éditeur de ce poème, a démontré que le style en est absolument identique à celui des romans authentiques de Chrétien, et c'est un fait que nous aussi nous avons constaté bien des fois au cours de notre étude". Après avoir dit que la plupart de ces ressemblances sont des lieux communs qu'on retrouve dans beaucoup d'autres poèmes, l'auteur continue: „.... les seuls traits qui nous paraissent d'une certaine importance, sont „la concurrence que Nature fait à Dieu comme créateur d'êtres vivants", ce qui rappelle de très près un passage d'*Yvain* (*Ph.*, 142 ss.; *Yv.*, 1498 s.), le dédoublement du poète qui discute avec lui-même ou avec un personnage fictif en forme d'interrogations et de répliques, l'emploi fréquent de l'anadiplosis en forme interrogative et

[1] Göteborgs Högskolas Årsskrift, 1916.

dans le discours direct et dans le récit même, et le goût pour l'annomination [1]). Nous ajouterons encore les faits que l'espèce d'epizeuxis qui est si fréquente chez Chrétien se trouve deux fois dans notre poème, que le polyptote est fréquente, qu'on trouve deux fois la distribution réitérée, et qu'il y a une allusion à Tristan comme dans *Erec* et dans *Cligès*. Il y a donc des raisons stylistiques assez fortes pour l'attribution de ce poème à Chrétien, mais elles ne sont pas absolument concluantes, puisqu'on peut avoir affaire à un imitateur habile" (p. 185 et 186).

Dans une seconde étude, M. GUNNAR BILLER a examiné les mêmes œuvres en se plaçant à un autre point de vue: *Remarques sur la syntaxe des groupes de propositions dans les premiers romans français en vers* (1150—75). [2]) Ici non plus nous n'avons rien trouvé qui puisse témoigner contre l'authenticité de *Philomena*, au contraire, le petit conte y est presque toujours nommé à côté des romans de Chrétien.

Il y a un autre point sur lequel il importe d'appeler l'attention. On sait par les vers initiaux de *Cligès* que Chrétien a fait encore d'autres traductions ou adaptations d'Ovide:

2 Et les Comandemanz Ovide
Et l'Art d'amors en romanz mist.

Quels sont les poèmes qui ont servi de modèle à Chrétien? Le poète ne s'exprime pas trop clairement et on reste dans le doute. La plupart des critiques supposent que Chrétien n'a travaillé que sur un seul livre, l'*Ars amandi*. M. DE BOER [3]) propose de lire:

[1]) „Ce moyen de style est manié avec la plus grande habileté et la plus grande variété par l'auteur de *Philomena* et par Chrétien" (p. 37).
[2]) *Göteborgs Högskolas Årsskrift*, 1920, I.
[3]) *Museum*, 22e jaargang, no. 5, p. 145.

Et les Comandemanz Ovide
C'est l'Art d'amors, en romanz mist.

M. Guyer [1]) serait tenté de croire que Chrétien entend par Comandemanz les *Remedia amoris* et l'*Ars amandi* par l'Art d'amors, fondant son avis sur la considération qu'on constate, dans l'œuvre de Chrétien, excepté dans *Erec*, des influences aussi bien des *Remedia* que des autres poèmes d'Ovide: des emprunts directs, des similitudes de caractères, d'épisodes, d'idées, de conceptions et de langage.

S'agit-il là toujours d'influences directes exercées par l'œuvre d'Ovide sur Chrétien, comme paraît l'admettre M. Guyer et comme tendent à le prouver les rapprochements qu'il a faits entre divers passages des deux poètes? Ne faudrait il pas tenir compte du fait que la plupart de ces similitudes s'expliqueraient aussi par l'influence possible d'œuvres contemporaines? M. Salverda de Grave [2]), parlant des ressemblances existant entre les scènes d'amour figurant dans *Eneas* et dans les romans de Chrétien, est d'avis qu'elles s'expliquent le plus simplement en admettant que Chrétien a imité le poète français plutôt que de s'inspirer d'Ovide.

Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que ces influences remontent, en dernier lieu, au poète latin. Or, ce qui est intéressant pour le sujet que nous avons étudié, c'est que l'auteur de *Philomena* a visiblement subi les mêmes influences que Chrétien, notamment dans les parties du conte où il s'éloigne le plus de son modèle.

---

[1]) *The influence of Ovid on Crestien de Troyes*, p. 99 (Chicago, 1921).

[2]) *Eneas* (*Les Classiques français du moyen âge*), Introduction, p. XXXVI.

Cf. aussi Myrrha Borodine, *La Femme dans l'oeuvre de Chrétien de Troyes*, p. 77 ss. (Paris, 1909).

Térée, attendant impatiemment le moment du départ passe une nuit blanche:

Ph., 644 Onques Tereüs cele nuit
Ne prist au lit pes ne repos,
N'onques por dormir n'ot l'uel clos;
Tant con tote la nuiz dura,
Tote nuit son lit mesura,
Ou del travers ou del belonc,
Et se demante par selonc,
Que tant demore qu'il ajorne;
Tote nuit se torne et retorne
Et se relieve et se recouche.

M. Guyer a rapproché ces vers des vers initiaux de la deuxième élégie des *Amores* d'Ovide:

1 Esse quid hoc dicam, quod tam mihi dura videntur
Strata, neque in lecto pallia nostra sedent,
Et vacuus somno noctem, quam longa, peregi,
Lassaque versati corporis ossa dolent?

On peut comparer aussi ce passage avec les vers suivants, tirés d'*Eneas*, où Lavinie, amoureuse d'Enée, cherche vainement le repos dans le sommeil:

8399 Por dreit neient s'ala colchier,
car tote nuit l'estut veillier
et degeter et tressaillir,
descovrir sei et recovrir;
el lit se torne de travers
et donc adenz, puis a envers,
et met son chief as piez del lit [1]).

[1]) Cf. aussi *Eneas*, v. 1228 ss.

Les vers suivants de *Philomena* pourraient être empruntés au livre II, élégie 9 des *Amores:*

Ph., 425 Amors est plus que vanz legiere;
Por ce est fausse et mançongiere
Que de prometre est large et riche
Et de doner avere et chiche....

Amores, II, IX, 48 Tu levis es, multoque tuis ventosior alis,
Gaudiaque ambigua dasque negasque fide.

La description des perfections morales et intellectuelles de Philomène paraît reposer directement sur l'*Ars amandi* III [1]).

Ph., 177 Des tables sot et des eschas,
Del vieil jeu et del „sis et as", [2])
De la bufe et de la hamee [3]).
194 Des autors sot et de grameire
Et sot bien feire vers et letre,
Et, quant li plot, li antremetre
Et del sautier et de la lire....
199 Et de la gigue et de la rote.
Soz ciel n'a lai ne son ne note
Qu'el ne seüst bien vieler....

[1]) Cf. Foster Guyer, *op. cit.*, p. 100 s.

[2]) M. Semrau, *Würfel und Würfelspiel im alten Frankreich* (*Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, no. 23. Halle a. S., 1910), se demande s'il ne faudrait pas lire „et du vieil jeu de sis et as" (p. 38).

[3]) Nous ne connaissons pas ces deux jeux. Auraient-ils quelque rapport avec les jeux de „raquette" et de „cases" dont parle Ovide dans le même poème:

361 Reticuloque pilae leves fundantur aperto
Nec, nisi quam tolles, ulla movenda pila est.
Est genus in totidem tenui ratione redactum
Scriptula, quot menses lubricus annus habet.
Parva tabella capit ternos utrimque lapillos,
In qua vicisse est, continuasse suos.

Ovide veut que les beautés sachent jeter habilement les dés et qu'elles soient prudentes dans le jeu d'échecs:

Ars amandi III, 353.... talorum ducere jactus
Ut sciat, et vires, tessera missa, tuas;
Et modo tres jactet numeros; modo cogitet, apta
Quam subeat partem callida, quamque vocet.
Cautaque non stulte latronum praelia ludat:
Unus cum gemino calculus hoste perit....

Le poète latin ajoute:

367.... turpe est nescire puellam ludere.

Ses élèves apprendront les vers des poètes célèbres (*Ars amandi,* III, 329—340). Il est nécessaire qu'elles apprennent à chanter et à faire vibrer les cordes d'un instrument:

315 Res est blanda canor: discant cantare puellae.
317 Et modo marmoreis referant audita theatris,
Et modo Niliacis carmina lusa modis.
Nec plectrum dextra, citharam tenuisse sinistra
Nesciat arbitrio femina docta meo.
327 Disce etiam duplici genialia naulia palma verrere.

Le poète français dit de Philomène:

156 Et plus soef oloit s'alainne
Que pimanz ne basmes n'ançans.

Ovide avait pensé à ce détail en enseignant aux femmes l'art de plaire:

Ars amandi, III, 277
Cui gravis oris odor, nunquam jejuna loquatur,
Et semper spatio distet ab ore viri.

M. Guyer a cité nombre d'emprunts pareils, faits par Chrétien à l'œuvre d'Ovide. Nous en mentionnons un, pris dans le même chant de l'*Ars amandi:*

Yvain, 2719 Le desleal, le traïtor,
Le mançongier, le jangleor,
(Qui l'a leissiee et deceüe.
Bien a sa jangle aparceüe,)
Qui se feisoit verais amerre,
S'estoit faus et traïtre et lerre.

Ars III, 441 Sunt, qui mandaci specie grassentur amoris,
Perque aditus talis lucra pudenda petant.
. . . .
Forsitan ex horum numero cultissimus ille
Fur sit et uratur vestis amore tuae.

Comparez encore *Yvain,* 2519 ss. avec *Ars* III, 565 ss. [1]).

M. Hofer [2]) a déjà fait remarquer que l'auteur de *Philomena* possède parfaitement la „matiere d'amor" et il a signalé les vers où cette théorie trouve son expression. Il va sans dire qu'il n'est pas question de l'amour courtois, ce qui serait impossible vu le contenu de la fable ovidienne. M. Guyer a indiqué les lieux correspondants dans l'œuvre du poète latin; nous en citerons, pris dans *Eneas* [3]).

L'amour est irrésistible, capricieux, tyrannique, s'attaquant de préférence à ceux qui préférerait conserver leur liberté.

---

[1]) FOSTER GUYER, *op, cit.*, p. 108 s.

[2]) *Beiträge zu Kristians Werken* (*Zeitschrift für rom. Phil.*, 1921, p. 408 ss.).

[3]) *Eneas,* texte critique publié par J. J. SALVERDA DE GRAVE (*Bibliotheca normannica,* Halle, 1891).

Cf. aussi G. PARIS dans le *Journal des Savants,* 1902, p. 352.

Ph., 234 Qui porroit Amors contrester
Que trestot son voloir ne face?
422 .... Mes ele a tel corage
Qu'il ne li chaut de nul savoir,
Quant sa volante puet avoir.
439 Amors fet tot quanqu'ele viaut
Et cil qui plus s'an plaint et diaut
Plus alume et plus an esprant. . . .
Cligès, 463 Et mal gre suen amer l'estuet.
528 Vers amor se cuide defandre;
Meis ne li a mestier defanse.
669 Je cuidoie que il n'eüst
An Amor rien qui buen ne fust,
Meis je l'ai trop felon trové.
Nel set qui ne l'a esprové,
De queus jeus Amors s'antremet.
455 Meis onques n'i vost metre antante.
Or la fera Amors dolante,....

L'idée de l'amour irrésistible et tyrannique est à la base des élégies des *Amores*. Dans les vers suivants, Ovide exprime que l'amour agit plus âprement contre les rebelles que contre ceux qui subissent docilement son joug: Livre I, 2, 17:

Acrius invitos, multoque ferocius urget,
Quam qui servitium ferre fatentur, Amor.

Nous trouvons la même conception dans *Eneas*, où les exemples abondent:

8061 Voille o non, amer l'estuet
8199 Sor lui (= l'amour) n'a seignor en nul leu.

Lavinie, mise au courant des maux causés par l'amour, compte bien rester indépendante:

8008 Fols est ki a esciënt fait
dont l'en cuide tant mals aveir
com j'oi nomer, nel quier saveir.
Or sui en pais et a repos,
ne m'i metrai, car ge non os,
en tel destreit dont ge n'ai cure.

L'amour s'est bien vengé:

8116 Ja m'estranjoe ge de lui,
Son vengement en a bien pris.
8428 Amors ne tient guaires de pris
d'ocire une pucele tendre
Ki ne se puet vers li deffendre.

L'amour fait souffrir cruellement et l'amant est attaché à sa souffrance:

Ph., 400 Cil qui d'Amor braient et criënt....
435 Car nus qui ains amast a certes,
Queus que an fussent les dessertes,
N'an fu recreüz ne lassez,
Car nus n'an porroit faire assez.
Cligès, 470 Amors li a chaufé un baing
Qui mout l'eschaufe et mout la cuist.
675 Qu'il (= Amors) viaut toz jors grever les suens.
685 Fos est qui son mestre desdaingne.
Ce qu'amors m'aprant et ansaingne,
Doi je garder et maintenir;
867 Car je le vuel et si me pleist.

Cligès, 3092 Mes sachiez bien que je n'ai cure
De garir an nule maniere,
Car mout an ai l'angoisse chiere.

Les deux idées se trouvent dans *Amores* II, élégie 9:

1 O nunquam pro me satis indignate Cupido,
O in corde meo desidiose puer:
Quid me, qui miles nunquam tua signa reliqui,
Laedis, et in castris vulneror ipse meis?
25 „Vive" deus „posito" si quis mihi dicat „amore",
Deprecer: usque adeo dulce puella malum est!
51 Si tamen exaudis, pulchra cum matre, rogantem,
Indeserta meo pectore regna tene.

La reine avait averti sa fille Lavinie que l'amour la ferait souffrir:

Eneas, 7921 D'amor estuet sovent suër
et refreidir, fremir, trembler
et sospirer et baaillier,
et perdre tot beivre et mangier....

En effet, Lavinie, tombée amoureuse d'Enée,

8079 crie et plore, gient et brait,

ce qui n'empêche qu'elle s'est bientôt résignée:

8313 Or sent mon cuer, or voil amer,
Or en voldroie molt parler.

L'amour est une maladie:

Ph., 443 Amors est maus don la mecine
L'anfermeté plus anracine.
Cligès, 644 Je sant le mien mal si grevain
Que ja n'an avrai garison
Par mecine ne par poison
Ne par herbe ne par racine.
A chascun mal n'a pas mecine.
Eneas, 8085 Or ainz esteie tote saine
Or sui tote pasmee et vaine....
8103 Ce me diseit ier la reïne
que Amors porte sa mecine
et qu'il saine sempres la plaie.

On sait qu'Ovide a écrit les *Remedia* pour guérir le „mal d'amour".

En continuant nous aurions pu montrer Chrétien de Troyes et l'auteur de *Philomena* nous représentant encore l'amour comme un chef de guerre, un maître qui torture ses disciples; nous aurions vu l'amant soupirer, perdre la parole, pleurer, veiller, perdre l'appétit etc., choses que nous retrouvons dans *Eneas* et dans Ovide.

De tout ceci nous croyons être en droit de conclure que, sous le rapport étudié, *Philomena* a subi les mêmes influences que les romans de Chrétien.

b — *Autres arguments*

Quant à la syntaxe, rappelons ici que M. de Boer a étudié l'emploi des modes, l'ordre des mots et l'emploi de l'infinitif pur ou prépositionnel après un verbe. La langue de notre conte ne diffère pas de celle de Chrétien (*Philomena*, p. LXIX). Un autre point de syntaxe a été l'objet d'une thèse de Groningue (1924):

La construction relative dans Chrétien de Troyes, par P. Fabriek. L'auteur, qui a examiné aussi *Philomena,* s'exprime dans ses conclusions générales de la façon suivante: „On ne peut indiquer que quelques petites différences, qui, pour *Philomena,* s'expliquent suffisamment par le peu d'étendue de ce récit."

Nous finissons en rappelant que l'étude de la phonétique et celle de la versification n'ont relevé aucune différence avec les œuvres de Chrétien.

CONCLUSION

Après avoir parcouru les différentes étapes que notre sujet nous a paru comporter, nous nous trouvons, nous l'espérons du moins, dans la possibilité de nous prononcer plus positivement sur l'auteur de *Philomena*. Nos efforts, en effet, ont tendu à démontrer

1°. que les discussions philologiques auxquelles ont donné occasion les noms de *Crestien li Gois* et *Crestien le Gouais* ne peuvent en rien préjudicier à l'attribution à Chrétien de Troyes de l'œuvre en question, attendu que dans ces noms on ne peut voir que l'auteur de l'*Ovide Moralisé*, transcripteur de *Philomena*;

2°. que les objections avancées contre l'attribution à Chrétien de Troyes

a. pour des raisons de morphologie,

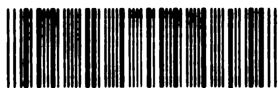
b. pour des raisons stylistiques,

peuvent être réfutées par un examen plus approfondi des textes de Chrétien, par la comparaison avec des œuvres similaires contemporaines et l'examen des influences.

Après avoir ainsi montré que les arguments formulés contre l'attribution ne pouvaient être retenus, nous avons essayé de serrer de plus près la question en apportant à nos devanciers le renfort d'analyses et d'observations complémentaires.

La conclusion finale, à laquelle nous sommes amenés, c'est que Gaston Paris, dans sa brève étude sur *Philomena*, avait préjugé très heureusement de la question et que l'on

doit considérer Chrétien de Troyes comme étant bien l'auteur du conte connu sous le nom de *Philomena,* conte transcrit sans grandes modifications de style ou de teneur par l'auteur de l'*Ovide Moralisé.*


89091089102
b89091089102a



